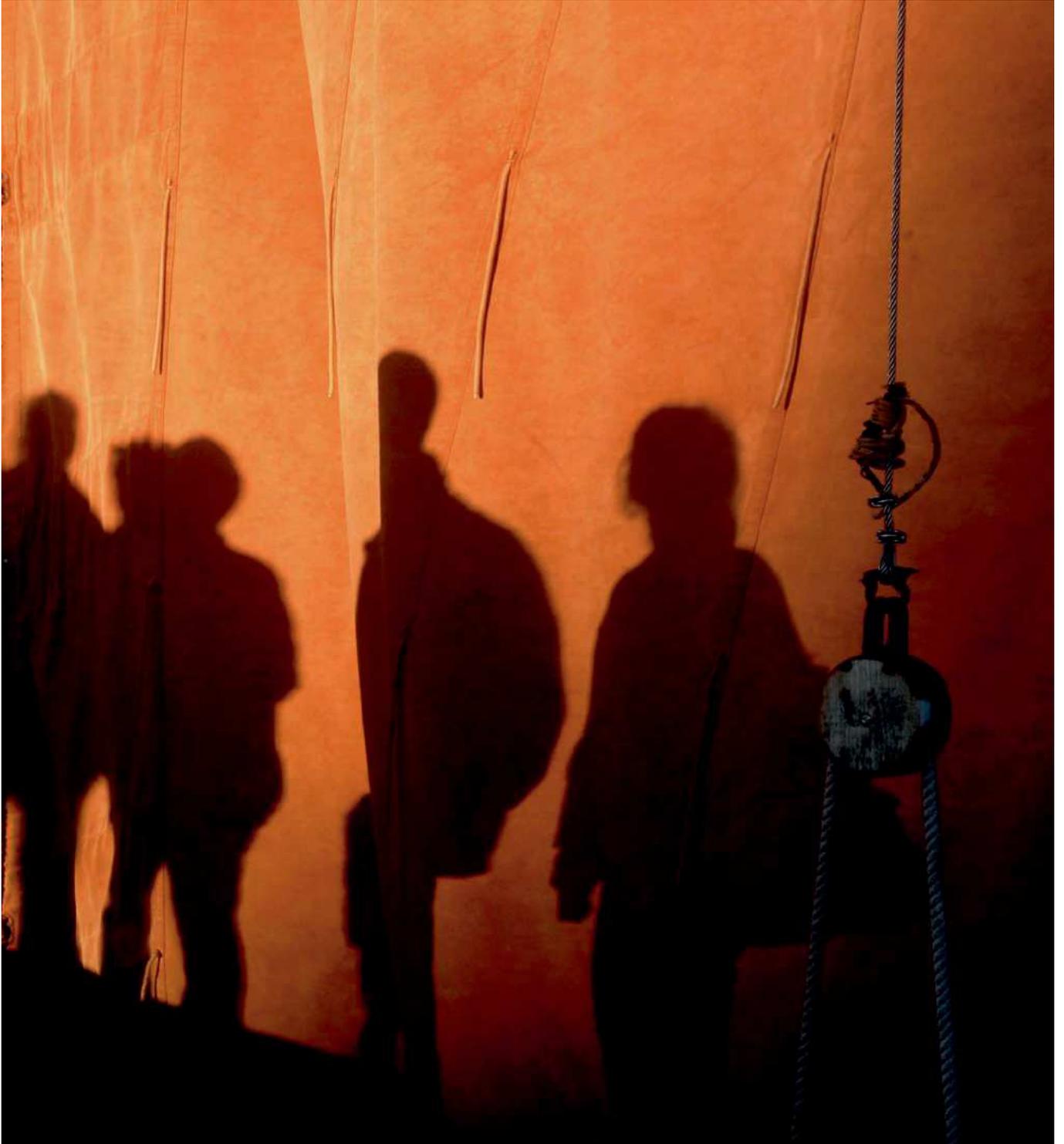


Ile aux Moines

La Gazette



Appareillage dans la lumière

Photo : Louis-Marie TATTEVIN

Gazette municipale n° 27 - Juillet 2014

1€ au profit d'une association humanitaire

SOMMAIRE



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES	2	■ LA VIE DE L'ÎLE	20
■ ÉDITO DU MAIRE	3	■ ET AILLEURS	24
■ LA VIE DE LA COMMUNE	4	■ CONSEILS MUNICIPAUX	25
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS	8	■ INFOS PRATIQUES	41
■ NOTRE PATRIMOINE	18		

Un immense bravo à nos prédécesseurs, Gilles Arié, et Claude Rivière avant lui, et bien avant encore André Dalido, Béatrice Quéré et Simone Court qui ont créé cette Gazette il y a 41 ans, en 1973. Merci aussi à tous ceux qui de près ou de loin ont porté la Gazette jusqu'à nous. Gilles, tu as placé la barre très haut et nous ne pouvons que t'en féliciter. Mais après toi l'exercice n'est pas facile, sache-le ! Un style différent, des compétences autres, il nous importe de ne pas couper le fil et que cette Gazette qui est devenue une institution, continue de vivre, d'informer, de faire découvrir, pour le plaisir du plus grand nombre. Alors à tous bonne lecture !



Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Laure Pédezert, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo.

Mise en pages : IOV, Céline Dupuis
Dépôt légal n°1407

NUMÉROS UTILES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Gendarmerie île-aux-Moines	02 97 26 34 82
(juillet & août)	
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Medecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
sans rendez-vous :	
tous les matins de 9h 30 à 11h 30, sauf le vendredi,	
les après-midi de 16h à 19h, sauf mercredi et samedi,	
sur rendez-vous : après appel téléphonique.	
C. C. A. S. / EHPAD	02 97 26 37 26
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03
tous les jours sur RV	
Mairie	02 97 26 32 61
	Fax : 02 97 26 38 27
Lundi, mardi, jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	
Mercredi, vendredi, samedi : de 10h00 à 12h00	
www.mairie-ileauxmoines.fr	
mairie@mairie-ileauxmoines.fr	
Pharmacie - Dr Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 et 15h00 à 19h30	
(sauf samedi après-midi et dimanche)	
Pendant les vacances scolaires : mêmes horaires + samedi	
15h00 à 19h30	
et dimanche de 9h30 à 12h30.	
La Poste	02 97 26 34 39
de 9h00 à 12h00 (et du 07/07 au 07/09 de 14h à 16h30	
sauf vendredi et samedi)	
EDF	0800 123 333 356
mon compte sur serveur vocal (gratuit d'un poste fixe)	
ERDF	08 91 67 13 56
(Information Incident Réseau)	
Office de Tourisme (1^{er} avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Presbytère	02 97 26 34 22
M. le Recteur Joseph Le Guellaut	
École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Bibliothèque	02 97 57 10 42
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h	
vendredi de 10h à 12h	
Horaires supplémentaires du 1 ^{er} juillet au 31 août :	
lundi de 10h à 12h et samedi de 11h à 12h	
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42

En guise d'éditorial et avec des vœux sincères de « bon été » à chacun de vous : îlois, résidents de l'été, saisonniers, je vous livre mon propos d'installation :

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens, chers amis,

Vous êtes venus nombreux à cette séance d'installation du Conseil municipal. Chacun d'entre nous y est sensible et je pense être le porte-parole de tous pour vous en remercier.

Votre présence est en droite ligne de l'intérêt que vous avez apporté à la consultation de dimanche dernier et nous nous réjouissons d'avoir enregistré un taux de participation de 535 votants pour 676 inscrits, soit 79.14%. Le suffrage universel est la clé de voûte de notre démocratie, il ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Il repose sur le courage du citoyen à se porter candidat aux échéances électorales et je ne peux que saluer tous ceux qui ont sollicité nos suffrages.

A l'Île aux Moines, ces municipales se sont déroulées dans le respect mutuel et dans une cordialité qui sied à des personnes attachées avant tout à l'intérêt collectif. Merci à tous les candidats. Nous vous invitons à continuer à apporter votre contribution à notre vie sociale et à prendre votre place dans la vie municipale.

L'équipe sortante, sous l'égide de Jean Pressard présente un bilan de réalisations qui l'honore. Que chacun de ses membres soit remercié, en particulier la municipalité.

Vous avez élu une nouvelle équipe de sept femmes, huit hommes qui, pour six ans vont se mettre au service de notre commune. Quatorze d'entre nous se sont mis en marche depuis de nombreuses semaines, ont appris à se connaître, à travailler ensemble. L'on vous a soumis notre programme. Vous nous avez élus avec une moyenne de 68%. Merci.

L'efficacité de notre travail dépendra de l'implication de chacun, de la cohérence de notre politique et de la cohésion de l'équipe toute entière. Nous y serons vigilants.

En ce qui me concerne, c'est avec une profonde émotion teintée de fierté et d'humilité que j'aborde la lourde charge que vous me confiez. Cet engagement puise ses racines dans mon amour de l'Île aux Moines et dans une culture familiale de service.

Fierté, mais aussi humilité car j'endosse une écharpe aux couleurs de la République et à sa devise auxquelles je suis très attaché. A l'heure où l'engagement des femmes et

hommes politiques est sujet de controverses, de polémique, de défiance, l'enseignant d'éducation civique que j'ai été, se doit d'insister sur la grandeur et la chance que nous avons de vivre dans un pays démocratique où la liberté, l'égalité et la fraternité demeurent un idéal toujours d'actualité. Dans la vie quotidienne d'une commune cela se traduit par le sens du service public, de l'équité, de l'intérêt général et du partage de l'information. Nous savons pouvoir compter sur la probité des élus, sur les compétences du personnel communal, sur le soutien de la Communauté d'agglo, du Conseil Général pour présenter, défendre et voir nos intérêts soutenus par les services de l'Etat.

Je crois pouvoir affirmer être un homme de convictions qui dans son parcours professionnel et de vie a toujours eu le souci de réaliser l'unité entre ses discours et ses actes. C'est dans ce même état d'esprit que j'aborde ce mandat.

Vous avez remarqué que dans ce propos, j'ai préféré le pronom « nous » au « je » car je sais que pour être réussie, notre action devra être collective et marquée du sceau de la cohésion de ses membres. C'est de la complémentarité des talents que naîtra le mieux vivre ensemble.

Nous ne ferons pas tout, mais nous nous emploierons à tout faire pour que le mieux advienne dans notre vie collective. C'est ensemble que nous porterons l'amélioration de notre quotidien. La perle du Golfe mérite plus qu'un écrin risquant de s'empoussiérer, elle doit demeurer vivante et avoir l'ambition d'apporter un mieux être à tous ceux qui ont décidé d'y travailler, d'y vivre. C'est notre dynamisme collectif, notre souci de la préservation de notre patrimoine, de notre environnement, notre capacité à développer un art de vivre îlois respectueux de nos différences qui nous permettront d'affirmer « qu'il est bon de débarquer dans notre charmante île ».

A l'Île aux Moines le 29 mars 2014,
Le Maire, Philippe Le Bérigot

Notre nouveau Conseil Municipal :

- 1 - Michèle Le Texier
- 2 - Christine Dufourmantelle
- 3 - Danielle Feneux
- 4 - Joël Bouf
- 5 - Hubert O'Neill
- 6 - Martine Marion
- 7 - Catherine Le Roux
- 8 - Christophe Tattevin
- 9 - Gildas Poulouin
- 10 - Patrick Dubois
- 11 - Marie-Paule Bellégo
- 12 - Régis Talhouarne
- 13 - Ronan Mérini
- 14 - Laure Pédezert
- 15 - Philippe Le Bérigot



Les services techniques

Une nouvelle mandature s'ouvre en ce printemps 2014. Dans la continuité des services rendus, les salariés municipaux poursuivent leurs missions. Mais connaissez-vous celles et ceux qui au quotidien s'attachent à améliorer nos conditions et notre cadre de vie ? Dans ce numéro de la gazette, faisons connaissance du service technique de la commune, fort de huit personnes.



Christophe GUÉNO est le responsable de l'équipe, mais à chacun sa fonction, même si souvent nous les voyons travailler ensemble :

Nadia JOLY, assure l'entretien des bâtiments communaux et des sanitaires publics, et assiste les services de contrôle. Elle est par ailleurs chef du Centre des Pompiers.

Franck MÉRINI s'occupe des travaux de peinture. Il est aussi assistant à mi-temps du Garde littoral.

Catherine LUCO travaille avec Nadia, approvisionne la

cantine scolaire, et entretient le port et ses locaux.

Jean-Claude LE BÉRIGOT assure l'entretien du Bourg et des chemins.

Kévin MOREL taille les haies* et entretient les murets.

Sébastien BELLÉGO (absent de la photo) est chargé du nettoyage des plages, et des travaux de peinture avec Franck. Lionel BEVEN (absent de la photo) entretient les machines et véhicules, et fait aussi de la maçonnerie.

Merci à eux, et avec tous nos encouragements pour la période estivale toujours chargée.

** Rappel : il revient néanmoins à chacun d'entretenir la végétation le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale*

EHPAD

En décembre 2013, l'EHPAD a recruté Patricia, la nouvelle animatrice. Au programme des activités proposées aux résidents : les ateliers mémoire, les ateliers sensoriels (pour développer le goût, le toucher, l'odorat). Des ateliers manuels sont également proposés. Tout en permettant aux résidents de développer leurs capacités psychomotrices fines, ils leur offrent aussi la possibilité de participer à de belles manifestations comme le Téléthon. Pour le Téléthon 2013, des étoiles multicolores, des boules joliment décorées ou encore de petits sapins décoratifs ont été confectionnés. Un beau travail de fourmi : pas moins de 1 000 aiguilles ont été nécessaires pour recouvrir les étoiles de paillettes !

Cette année encore, l'Association *Siel bleu* anime les séances de gymnastique douce du vendredi pour le plus grand bonheur des résidents. Au début de l'année, un nouveau partenariat a



Visite des enfants de l'école déguisés

été créé avec l'école. Les enfants sont venus partager un goûter avec les résidents pour mardi gras. Les enfants étaient tous déguisés avec beaucoup de soin : on a ainsi pu croiser des cowboys, un policier, un pompier, de jolies danseuses ou encore des personnages de la belle-époque. Les résidents ont beaucoup apprécié.

Les résidents ont aussi l'occasion de passer du temps en compagnie des enfants notamment avec le développement d'un projet scolaire autour du jardinage et des

plantations. La météo a été l'invitée surprise des ces rencontres : la pluie n'a pas permis aux enfants d'enlever toutes les mauvaises herbes, mais elle a permis de bons moments de convivialité, des rires partagés. Pour cueillir les fruits ou autres légumes, tout le monde devra attendre... l'année prochaine !

Patricia BEUCHERIE, animatrice

Médiathèque : La Fureur de Lire !

Voici les ouvrages sélectionnés cette année pour notre concours de lecture. Choisissez 6 livres sur les 10 proposés et établissez un classement selon vos préférences. Une discussion amicale clôturera l'édition et un des participants remportera un livre !

Céline Dupuis



- *L'âme chevillée au corps* d'Eve Lerner
- *Les petits blancs* d'Ayméric Patricot
- *La part de l'aube* d'Eric Marchal
- *S'abandonner à vivre* de Sylvain Tesson
- *Le silence* de Jean-Guy Soumy
- *Le cas Eduard Einstein* de Laurent Seksik
- *Contes liquides* de Jaime Montestrela
- *Chroniques de science improbable* de Pierre Barthélémy
- *Et si Notre-Dame la nuit...* de Catherine Bessonart
- *Suite à un accident grave de voyageur* d'Eric Fottorino

Médiathèque : Les biblinévoles

Cette année Bénédicte, enseignante des élèves de CE, CM accueillis à la bibliothèque, a choisi le thème : Nature et Jardin. Bénévoles à la bibliothèque, nous avons donc axé nos animations sur ce domaine pendant que Céline, notre bibliothécaire réservait 2 expositions à la Médiathèque Départementale : les plantes médicinales et les abeilles. Les élèves ont d'abord observé les fruits d'automne et les plantes aromatiques de l'île aux Moines ; certains ont même réalisé un très bel herbier en glanant ici et là thym, laurier, persil, romarin, basilic... tout en s'amusant à des jeux olfactifs !! À la lecture d'une réplique d'un ancien herbier les élèves ont reconnu des spécimens présents sur l'île : l'asphodèle et la grande ache (ou maceron). Le livre : « À la recherche de la Mandragore » a permis des échanges intéressants entre autre sur les remèdes de « Grand-Mère » qui demeurent efficaces !!! Pour les CM, la découverte de l'œuvre de Jean Giono « L'homme qui plantait des arbres » a permis de rencontrer un personnage extraordinaire, d'échanger nos points de vue sur ses actions, de parler d'écologie ; ne soyez pas surpris si vous découvrez lors de vos promenades de nouveaux chênes en « devenir »... Les CE ont découvert le monde végétal dans l'imaginaire des contes d'Europe et d'ailleurs mais où la Nature a souvent raison des difficultés rencontrées par l'homme...

Puis, toujours en lien avec l'école nous avons échangé sur la sortie scolaire du mois de mai : Les châteaux de la Loire - Thème des jardins- ainsi que quelques curiosités qu'ils vont découvrir au cours de leur voyage. Après des recherches à la bibliothèque, nous avons présenté aux enfants le maître du Clos Lucé, Léonard de Vinci et le célèbre auteur Hergé qui s'est inspiré de Cheverny pour le fameux château de Moulinsart

dans la BD « Le trésor de Rackham le Rouge »... À leur retour nous aurons le plaisir de les « écouter » nous raconter leur périple ! Comme tous les ans, Marie- Françoise et Michèle que vous rencontrez déjà hors saison, vont nous rejoindre, cet été, pour vous accueillir à la Bibliothèque le samedi matin de 11h à 12h. À très bientôt

Annie et Marité



L'exposition sur les abeilles a été l'occasion de recevoir Ludovic Faroux, apiculteur, qui nous a présenté son métier, ses outils de travail : combinaison, enfumoir ; il nous aussi parlé de l'ennemi des abeilles : le frelon asiatique. Pour conclure, il nous a fait goûter du miel de lierre et bruyère et du miel de ronce provenant des ruches de l'île : un vrai régal !!!

Centre de Loisirs

Comme chaque année, le centre de loisirs sera ouvert sans interruption pendant les vacances d'été 2014, soit du lundi 7 juillet au lundi 2 septembre 2014 inclus. Les programmes présentant les projets d'animation pour chaque groupe d'âges seront bientôt disponibles sur le site internet de la commune ainsi qu'en format papier à la mairie à partir du 15 juin.

Le service jeunesse proposera la pratique de nouvelles activités telles que le « tchoukball », « l'accro-grimpe » ou une nuit à la belle étoile sur un hamac géant.

Évidemment, les enfants pourront aussi s'améliorer ou découvrir l'Optimist, la planche à voile, l'équitation, la natation, le cirque, le surf... Enfin, les grands jeux, parties de pêche à pied ou sorties au Laser-Game ne seront pas oubliés.

Bref, toute l'équipe d'animation va encore une fois tout mettre en œuvre pour que vos vacances, celles de vos enfants ou petits-enfants se déroulent de la plus agréable des façons.

Le Service Enfance Jeunesse de l'Île aux Moines organise dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs des courts séjours à la base de plein air de Guérlédan ; les 10-14 ans y séjourneront pour 5 jours de camp avec un bivouac en milieu de semaine. Cette année, les plus jeunes aussi auront leur mini-colo : un mini-camp équitation sera proposé début août pour les 7-10 ans.

Les inscriptions, avec acompte, se feront sur place ou par courriel. Pour tous les stages nautiques (voile, planche, surf, kayak, aviron...) le test d'aisance aquatique ou un brevet de natation est exigé. Aucune souplesse ne sera accordée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie ou passez nous voir à la Villa St Paul.

Dans cette attente, l'ensemble de l'équipe d'animation, vous souhaitent un très bel été en notre compagnie.



Anne-Cécile Joubaud, directrice du centre de loisirs



Des travaux au Goret

En 2012, le Conservatoire du littoral s'est rendu propriétaire de plusieurs parcelles entre la route de Penhap et la plage du Goret. Fin 2013, plusieurs travaux ont eu lieu avec divers objectifs.

Deux pins penchant sur la ligne électrique ont tout d'abord été coupés. Les souches ont été rognées pour ne pas avoir à les évacuer. Puis une parcelle en contrebas a été réouverte



au broyeur forestier. L'objectif était ici de favoriser la biodiversité et de prévenir des risques d'incendie dans une zone habitée. Des clôtures et barrières ont enfin été installées pour matérialiser les limites de propriété. Un entretien des parcelles aura lieu tous les ans en début d'été afin d'éviter que le site ne reparte en friche.

D'autres travaux doivent se poursuivre cette année notamment dans la zone la plus basse. Il s'agira de rouvrir partiellement cette zone humide afin de dégager les branches et troncs enchevêtrés suite à une ancienne coupe. Une bande boisée sera maintenue le long de la plage afin de lui conserver ce caractère naturel apprécié de tous. La parcelle en haut de la plage du Goret (là où sont entreposés les bateaux) a quant à elle été achetée par la commune.

Nous vous tiendrons informés de la suite des travaux et de l'évolution du site dans les prochaines gazettes.

Julien Leperlier, garde littoral

Deux gagnants au concours Gastounet 2014



Cette année, deux élèves de l'école Saint Joseph se sont classés parmi les gagnants du concours de dessins-messages portant sur la sécurité routière.

Robin LECULLEE est lauréat dans la catégorie CP-CE1 et Léo BRIEL dans la catégorie CM2.

Le jeudi 5 juin 2014, accompagnés d'Hubert O'NEILL, élu référent à la sécurité routière et de Régis QUENECHDU, policier municipal, les enfants ont reçu leur récompense lors de la remise des prix départementaux à Baud.

En outre, ils ont assisté à un spectacle de clowns portant sur la sécurité routière, et un goûter leur a été offert. N'oublions pas que l'an passé, pour sa première participation, l'Île aux Moines comptait déjà une gagnante.

Régis Quenechdu, policier municipal

β Association des Berny Cat

L'AS Berny organisera cette année encore, chaque mercredi du mois d'août, un entraînement convivial et ouvert à tous les types de bateaux. Autour de parcours variés et toujours bien construits, les Berny se retrouveront pour s'entraîner et faire progresser ceux qui le souhaitent, en travaillant en flotte les passages de courant et les réglages.

Les nouveaux Berny Cat de l'été devraient une fois de plus détonner, sur les plans d'eau de l'Île-aux-Moines, d'Arradon, de Larmor-Baden, de l'Île de Ré et d'Arcachon, avec leurs couleurs « très tendance » : vert pastel, taupe, bleu gris, rouge anglais et gris horizon...

Au programme du championnat monotype Berny Cat de cette année 2014 :

- Régates de l'Île d'Arz les 2 et 3 août. Inscriptions sur place au Port de l'Île d'Arz.

- Festival de la Voile de l'Île aux Moines les 15, 16 et 17 août. Inscriptions à l'ANIM : www.festivaldelavoile.fr

- BERNY CUP les 23 et 24 août à Port Miquel, organisée par l'AS BERNY, dont l'Assemblée Générale aura lieu le 23 au soir. Inscription au 06 11 19 00 95.

Toutes les régates ci-dessus compteront pour le « Challenge d'été Berny Cat 2014 », le vainqueur remportant pour un an l'aquarelle originale et numérotée de Marc PG Berthier, peintre de la Marine.

Egalement au programme « rallyes » du Golfe :

- TAG les 28 et 29 juin : Tour du Golfe au départ d'Arradon, organisé par la SRV : www.srvannes.fr

- Régates de Port-Navalo les 26 et 27 juillet. Contacter Thierry CALAGE au 06 80 30 80 78.

Vous souhaitant bon vent à tous ! À très bientôt sur l'eau !



*Renseignements, inscriptions aux régates
Secrétariat de l'AS BERNY : 06 11 19 00 95*

Le Président, François COURT



Association Couleurs du Temps

Vous êtes tous cordialement invités au vernissage de l'association «Couleurs du temps» le Vendredi 8 Août à partir de 18h30 dans la salle annexe de la mairie. L'exposition se déroulera du Vendredi 8 Août au Jeudi 14 Août inclus.

*La Présidente, Michèle LE TEXIER
et les membres de l'association*

*La rue de l'Église vers 1900
(Marie-France Chevalier)*



Association Diorren

Après l'organisation d'une fête des Danses du Monde et d'un repas-spectacle en mai dernier, l'association Diorren reprend son cycle de diaporamas dans le cadre de l'opération «Un hiver à l'Île aux Moines», le 19 de chaque mois, de novembre à février, à 18 h 15. En inauguration, la séance du 19 novembre poursuivra le voyage en Mongolie commencé l'année dernière, avec cette fois-ci une découverte hivernale de ce pays dans lequel les températures peuvent descendre couramment jusqu'à -35°C. Les séances suivantes concerneront à priori les Açores (par Lionel Prin), le Groënland (par Patrick Dubois) et l'Antarctique (par Hervé Crequer, André Le Dugue et Loïc Le Pluard). L'assemblée générale de l'association Diorren aura lieu fin novembre. Vous y êtes tous

cordialement invités pour discuter ensemble des orientations futures. Nous vous souhaitons à tous un bel été.

Le Président, Etienne Dehau





Union Nationale des Anciens Combattants

À l'Île aux Moines, nous ne sommes plus que 19 anciens combattants pour rendre hommage à nos anciens. Aussi appelons-nous tous les anciens combattants qui séjournent sur l'Île à nous rejoindre pour, dans l'avenir, continuer notre mission du souvenir. Nous appelons donc la population à venir saluer la mémoire de ces anciens qui sont morts dans ces conflits 1914 – 1918, 1939 - 1945, Indochine, Algérie, OPEX*. Saluons ces deux jeunes Anglais qui sont venus mourir sur notre sol. Ayons également une pensée pour les morts du bataillon de Corée qui combattaient avec les Américains.

Cette année nous commémorons le 70^{ème} anniversaire du débarquement, ainsi commence, le 6 juin, la libération de la France qui durera jusqu'au 8 mai 1945, fin du cauchemar de cette guerre qui fut mondiale. Au bout du compte nous comptabiliserons 62 millions de morts (environ), soldats bien sûr, mais aussi beaucoup de civils hommes femmes et, pire, enfants qui périrent soit sous les bombardements, soit dans les camps de concentration au nom de l'idéal nazi. Ce conflit restera dans la mémoire du monde entier tant par sa violence que par sa haine.

Soixante dix ans plus tard nous ne sommes plus concernés par la guerre sur notre sol mais regardons autour de nous tous ces différends qui se développent au Moyen Orient, en Afrique et même maintenant dans les pays de l'ex Union Soviétique. Bien entendu tous ces conflits engendrent des milliers de morts dans des engagements ethniques, religieux ou hégémoniques



qui obligent des populations à migrer vers d'autres pays, lesquels, souvent, n'ont pas les mêmes cultures. Nous nous rendons compte que le déplacement de ces populations engendrent d'autres problèmes dans les pays d'accueil qui malheureusement, dans le contexte actuel, ne peuvent leur donner travail et logement. Bien entendu cela fait naître des rancœurs et quelquefois de la haine aussi bien de la part des migrants que des accueillants. Alors, soyons vigilants afin d'éviter des problèmes communautaires qui risqueraient sur notre sol, d'aboutir à de graves conflits.

Le Président, René Jaumain

*Opérations Extérieures

Pour célébrer le 70^{ème} anniversaire du débarquement des alliés en Normandie, les enfants de l'école se sont rendus derrière le porte-drapeau jusqu'au monument aux morts et aux tombes des aviateurs anglais abattus sur notre territoire. Trois bouquets des champs ont symbolisé le devoir du souvenir. Les jeunes Îlois ont été participants et attentifs à la leçon d'histoire et au témoignage de Zabèth Désiré, témoin du crash du 15 août 1945.

Philippe Le Bérigot

Club des Sages



Maryvonne Le Cohéléach

Le club des Sages a perdu en janvier une de ses « anciennes », Maryvonne Le Cohéléach. Même si la maladie l'avait éloignée depuis cinq ans, elle avait été très active, toujours prête à travailler pour le club (peinture, couture...) et avec une pointe d'originalité. Nous ne l'oublierons pas.

Le club recherche de nouveaux adhérents pour promouvoir d'autres activités ou actualiser les anciennes. Pour les visites, il est parfois difficile de trouver vingt personnes même si on facilite l'accès aux sites.

La vente du club aura lieu les 19-20-21 juillet dans la salle annexe de la mairie. Merci à toutes celles qui travaillent toute l'année (peinture, couture, carterie.....) et aux vendeuses de gâteaux traditionnels.

Nous sommes toujours présents les mardis et jeudis après-midi derrière la mairie. En attendant votre visite, bon été à toutes et tous.

La Présidente, Annick Soulat

Association Sportive Îloise

L'assemblée générale a eu lieu le jeudi 10 avril 2014 en présence d'une trentaine d'adhérents. Le bilan financier et moral ont été présentés, et des projets d'achat de matériel ont été évoqués. La séance s'est terminée par l'élection du nouveau bureau : Président : Pascal Mouchot, réélu, trésorier : Jocelyne Le Bérigot, secrétaire : Soizic Guillevic. Franck Mérini, Simon Younsi, Benjamin Lassaube et Régis Talhouarne ont été élus en tant que membres actifs et s'occuperont essentiellement de l'organisation des tournois de tennis, badminton et foot en salle.

La saison sportive s'est très bien déroulée. Les sections phares sont le badminton et la musculation. L'association a vu son nombre d'adhérents passer de 25 à 45 cette année. Pourquoi cette hausse inopinée ? De nouveaux adhérents à la section tennis, mais surtout à la musculation. Moyenne d'âge pour cette dernière : 60 ans. Il n'y a pas d'âge pour se faire du bien. À la rentrée prochaine, il pourrait y avoir un créneau tennis pour les enfants car ils sont demandeurs. La décision sera prise après un test sur le court en fin de saison scolaire. La section tennis de table est toujours en sommeil, faute de participants. Dommage, car nous avons un excellent éducateur sur le caillou.

Cet été des tournois de foot en salle et de badminton seront organisés sur une journée par les référents sport, respectivement Régis Talhouarne et Franck Mérini. La musculation et le tennis seront maintenus : du lundi au vendredi de 17h30 à 19h00 pour la musculation, le jeudi soir de 18h30 à 20h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00 pour le tennis.

La reprise des activités se fera le mardi 9 septembre à 18h15.

Bonnes vacances à tous.

Le Président, Pascal MOUCHOT



Kin-ball Club Îlois

Les Requins Bouledogues cartonnent en championnat, les Requins Blancs, champions de France junior 2014 !!!

Onze jeunes îlois entre 7 et 14 ans défendaient les couleurs de l'Île-aux-Moines au championnat de France de kin-ball 2013-2014 qui se déroulait cette année en 4 Opens. Après la place de 2^{ème} l'année dernière en championnat, derrière Moncontour, les Requins Blancs grâce à leur constance (2^{ème}, 2^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} aux Opens) sont Champions de France junior de kin-ball ! Classement très serré, avec seulement 2 points d'avance sur l'équipe des Tigres Blancs de l'Entente Berric-Campbon. Et les Requins Bouledogues (les plus jeunes) progressent et occupent, au classement final, une belle 7^{ème} place



sur 10 équipes (Rennes, St Brieuc, Moncontour (2 équipes), Campbon (3 équipes), Entente Campbon-Berric, Île-aux-Moines (2 équipes)) au classement final. Tous les résultats sur : www.kin-ball.fr rubrique championnat junior mixte. Au vu du succès rencontré avec les jeunes estivants pendant les cours des vacances de Pâques, des initiations devraient être mises en place cet été pour partager notre passion avec le plus grand nombre. La forme et l'organisation de l'activité pour l'été n'étant pas encore décidées à l'heure de la rédaction de cet article, les informations seront dévoilées en temps voulu. Un clip « I.A.M. HAPPY » a été réalisé avec les enfants du club pour un concours remporté ex-æquo avec Arzon. Il est visible sur youtube*.

L'effectif du club est stable ; des jeunes ayant exprimé le souhait de venir renforcer les équipes du club pourraient arriver à la rentrée 2014. Kinballeusement,

Le Président, Armand PLESSIS

kci@kin-ball.fr - fb : kin-ball club ilois
*www.youtube.com/





Les Escales Musicales

La saison s'est ouverte au printemps, dans la chapelle du Trec'h, réagencée pour l'occasion par Lionel Prin, avec le duo Samajhima accordéon-violon de Stevan Vincendeau et Thomas Felder. Ces deux très jeunes musiciens, habitués du fest-noz, nous ont fait partager leurs compositions personnelles et originales, pour un voyage à travers la world-music avec des bases de musiques traditionnelles et bretonnes.



Cet été, Les Escales Musicales fêteront leurs 20 ans !

Il y a 20 ans en effet, Micheline Fromangé - avec l'énergie qu'on lui connaît - instaurait ce qui s'appelait déjà « Les Escales Musicales de l'île aux Moines », en accueillant chaque été des musiciens pour des concerts dans l'église St Michel. En 2008, Micheline a souhaité créer une association du même nom. Une nouvelle équipe a pris le relais avec le même esprit d'accueil, d'ouverture et de convivialité. C'est ainsi que depuis 6 ans, l'association s'est attachée à faire découvrir de jeunes talents, avec une programmation variée allant du classique à la musique du monde et à la musique traditionnelle avec Vox Biggerri, Les Chants Sacrés Gitans, Urs Karpatz, Scandicus et Ravi Prasad. Elle passera la main après la saison à une nouvelle équipe. Nous fêterons ces 20 ans avec un récital de piano sur l'île !

Voici les dates à retenir pour l'été, pour les concerts dans l'Eglise à 20h30 précises :

- Mercredi 23 juillet : Mikrokosmos, dir. Loïc Pierre
www.choeur-mikrokosmos.fr

Éclatant les frontières un peu trop formatées du chant choral, le chœur de chambre Mikrokosmos est tout sauf statique. Dans le spectacle de « la nuit dévoilée », les chanteurs prennent possession de l'espace et de l'acoustique du lieu, en se déployant et se



La Fête de la Mer

Pour cette saison estivale 2014, vous retrouverez le Pardon de la Mer le dimanche 3 août à la Pointe du Trech. Nous vous convions à participer à la messe célébrée en plein air à 11h00 à la Pointe du Trech suite à la procession au départ de l'église ou du port, pour participer à la procession des bateaux.

S'ensuivra notre traditionnelle fête champêtre, avec différents stands, au profit de l'école de l'île-aux-Moines, et avec des animations sur la journée et soirée :

- animation musicale sur site par le groupe Penn Bihan
- animation de sculptures de ballons par « MoÛssieur Ballons »
- le groupe ZIM'S (chants pour petits et grands)
- le cercle celtique de l'île-aux-Moines Korollerien Izenah
- le groupe « Du vent dans les voiles » chanteurs du Bono

La journée se terminera par notre traditionnel feu d'artifice à 22h00.



regroupant au gré des harmonies et des langues convoquées, avec un répertoire de découvertes. Une façon nouvelle pour le public d'être submergé par les sons ainsi sculptés par Loïc Pierre.

- Jeudi 7 août : Racha Arodaky, récital de piano
rachaarodaky.com



Racha Arodaky est une de ces pianistes d'exception, dont on reconnaît d'emblée le jeu à la musicalité chaleureuse. Vous l'entendrez dans un programme baroque qu'elle affectionne, avec Vivaldi, Haendel, Rameau et Bach. Cette soirée sera l'occasion de fêter les 20 ans des Escales Musicales.

- Lundi 18 août : Ensemble Stravaganza, Concert à la cour des Habsbourg, musique baroque. Domitille Gilon: violon, Ronald Martin Alonso : viole de gambe, Damien Pouvreau : Théorbe, Thomas Soltani: clavecin

L'ensemble nous fera découvrir un programme audacieux, exigeant, musicalement virtuose, en hommage aux maîtres compositeurs du XVII^{ème} à Vienne. Ce jeune ensemble prometteur à la sensibilité vive et contagieuse « montre une évidente complicité lumineuse à l'esprit tranchant voire frondeur (il en faut pour aborder ce fantasme tout azimut d'un Biber par exemple, ou l'humeur délirante d'un Froberger) », C. Fisher, classiquenews.com.

www.ensemble-stravaganza.com

Comme l'été dernier, il y aura un passage-bateau de retour pour le continent après les concerts ce qui nécessite de commencer à 20h30 précises. Aussi, nous vous invitons à acheter vos billets sur la place les jours de marché.

Annie PRESSARD



Le Président, Jean BELLEGO
et les membres de l'Association

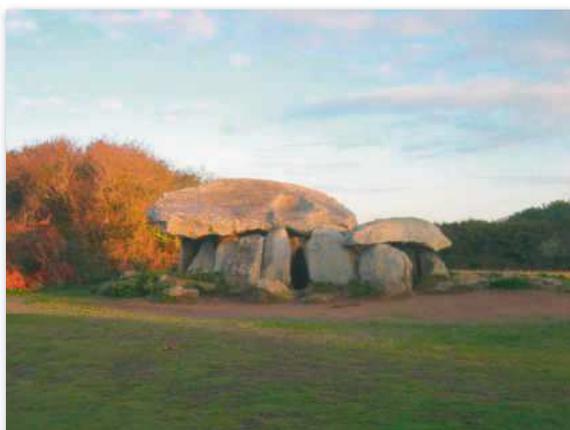
CREP Le CREPHI

Pour une candidature au patrimoine de l'UNESCO

«L'île aux Moines possède un patrimoine mégalithique impressionnant avec plusieurs dolmens, menhirs isolés ou rassemblés en petits groupes. L'ensemble de menhirs le plus connu est celui de Kergonan formant un hémicycle qui, avec la double enceinte d'Er Lannic (petite île à demi-submergée située au sud-ouest de l'île aux Moines), est sans doute le plus remarquable édifice de ce type. Le dolmen de Pen-Hap situé à l'extrémité d'un grand tumulus qui évoque les tumulus géants de Carnac, de Locmariaquer et d'Arzon est célèbre pour ses deux motifs gravés (hache emmanchée)»...

« L'espace compris entre la Ria d'Étel et la presqu'île de Rhuy est particulièrement renommé pour offrir un exemple éminent d'ensembles architecturaux représentatifs de types de constructions mégalithiques mettant en œuvre des innovations et savoir-faire techniques des sociétés néolithiques (transports de blocs de plusieurs tonnes, etc.)»*

Ces vestiges mégalithiques demeurent encore visibles sur toute la surface du Sud-Morbihan. Chargées de symboles, ces pierres durent et demeurent très présentes aujourd'hui,



structurant non seulement le paysage mais aussi le mode d'organisation des sociétés depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. L'évolution de nos sociétés modernes, le développement du tourisme, conduisent les responsables à prévoir des mesures de protection du patrimoine. Mais le succès de cette réussite a également ses charges et coûts pour l'entretien des monuments. Ainsi pour l'enceinte mégalithique de Kergonan, il conviendrait d'éviter des anachronismes du type de la présence d'un échafaudage métallique pour franchir un muret qui n'a pas été expertisé, d'envisager le dépôt du matériel agricole hors d'usage dans un autre endroit. Actuellement, il est impossible d'avoir une vue d'ensemble des menhirs du fait de la présence d'une parcelle privée très boisée. La stabilité de ces menhirs est mise en danger par la prolifération de la végétation.

Le président, Gildas MACHELOT

** Projet pour une candidature au patrimoine de l'Unesco-Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.*

Deux manifestations , cet été, permettront de faire vivre le site de Kergonan :

- le 22 juillet, journée conte dans le cadre du Festival du Conte de Baden, avec à 10h une balade contée, à 11h30 un apéro-conte au Pod-Bronnek, et à 16h un goûter conté au cromlec'h.
- le 14 août, les Rencontres Préhistoriques dès 11h, et jusqu'à 17h. De nombreux ateliers seront proposés aux petits et aux grands, et une conférence sur les pratiques funéraires au néolithique par Yannick Le Cerf, archéologue, clôturera la journée.

Laure Pédezert

Comité des Fêtes et Régates

Après les animations de l'été 2013, le Comité des Fêtes a proposé lors d'une matinée de marché en octobre 2013, une vente de produits en faveur du Téléthon. Ce dernier s'est déroulé le week-end du 6 et 7 décembre 2013 avec plusieurs animations, en partenariat avec les sapeurs pompiers de l'île (vente de produits Téléthon, gâteaux, jeu de palets, démonstration par Régis de soins de premiers secours, ARI ...) et le traditionnel lâcher de ballons. Pour l'île-aux-Moines la recette de ces animations a permis de remettre à l'A.F.M. la somme de 2 760 €. Un grand merci à tous pour votre générosité. La soirée Chandeleur a ouvert les festivités 2014, à la salle



annexe de la mairie le 2 février. Une soirée crêpes appréciée de tous !

Nous nous sommes retrouvés le 22 mars pour fêter la Saint Patrick qui avait cette année des couleurs de



festivités américaines... supers après-midi et soirée COUNTRY, avec la participation du groupe « Loch Country Danse 56 » qui a initié les danseurs en un après-midi aux danses Country avant le bal.

Comme chaque année dans notre calendrier des festivités s'est déroulée la Soirée de la Saint Jean, le 24 juin, avec le pique-nique et la mise à disposition du barbecue.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 13 juillet et le vendredi 15 août pour les descentes aux flambeaux ainsi que les feux d'artifices suivis des bals populaires sur la place du marché. Nous remercions vivement tous les participants à nos manifestations. Soyez nombreux à nous rejoindre pour les dates à venir. Bon été à tous,

*La Présidente, Françoise BELLEGO,
et les membres du Comité des Fêtes*

Association Nautique de l'Île aux Moines

4⁷° Nautik reprend notre école de voile en partenariat avec la Communauté d'agglomération du pays de Vannes et la Mairie de l'Île aux Moines, école de voile labélisée Ecole Française de Voile.

En juin, les cours se font à la demande, il est préférable de réserver. Consultez notre site <http://www.festivaldelavoile.fr> ou contactez nous par email : anim56@orange.fr

En juillet août : permanence au club de 9h00 à 11h30 du lundi au vendredi sur la plage du Drehan. En 2014, les tarifs seront proches de ceux des tickets sports mis en place par la Mairie.

Stage Optimist ou Open Bic : 9h15-11h00

Stage Optimist, Open Bic ou Planche à Voile débutant : 11h15-12h45

Stage Planche à Voile et Open Bic confirmé : 14h00-15h30

Cours particuliers Optimist, planche à voile Open Bic, Guépard : 16h00-18h00 du lundi au vendredi, 14h00-17h00, le samedi
Location (Optimist et planche à voile), 16h00-18h00 du lundi au vendredi, 14h00-17h00, le samedi

Sorties Guépard : nous envisageons des sorties pour les jeunes de l'île et les adultes qui le souhaitent, sur 2 ou 3 guépards, n'hésitez pas à nous contacter.



Nouveau support l'Open BIC : L'ANIM a acheté 5 dériveurs Open Bic pour offrir un nouveau support aux jeunes de l'île, l'ANIM poursuit son activité planche à voile sur Bic Techno ainsi qu'en Optimist le samedi matin et le samedi après midi.

Championnat Guépard : L'ANIM a en charge (à travers Marc Burban et Yves Mergault) d'animer la classe Guépard et d'organiser son championnat annuel. Grace à l'organisation sur l'eau de Jean Michel et Carole Pilon, Daniel et Martine Marion, Hélène Robert-Bancharelle, Samuel Briel.

La même équipe est déjà prête pour 2014 : du 8 juin au 25 septembre nous animons la flottille des bateaux traditionnels de régates qui fera d'ailleurs souvent escale à l'Île aux Moines. En 2014, nous organisons 6 des 12 régates du championnat Guépard afin d'encourager les 30 propriétaires de Guépards licenciés à l'ANIM en 2013. Nous continuerons à animer cette classe comme nous l'avons fait depuis l'origine de l'ANIM.

Korollerien Izenah



XIX^{ème} Festival de la voile, 3 jours : 15, 16 et 17 Août 2014, Marc Burban, Christophe Tattevin, Joël BOUF, Bernard Decré, Bertrand de Reourseaux, Christophe Jehannin, André Le Dugue, Stéphan Legrier, Fabrice Levet et Samuel Briel reprennent le flambeau avec la Société des Régates de Vannes pour lui conserver toute sa splendeur. Le point d'orgue sera bien entendu le vendredi 15 août. L'animation à terre sera dirigée par Christophe Tattevin, Anne Burban, et de nombreux bénévoles, membres de l'ANIM. Le Festival de la voile est inscrit en épreuve inter-ligues au calendrier de la Fédération Française de voile, 3 jours de régates sur 2 ronds.

Nous recherchons des volontaires. Le festival nécessite 30 bateaux de sécurité, nous recherchons des bénévoles sur l'eau, des propriétaires de bateaux à moteur (nous prenons en charge le carburant et les frais d'avitaillement). À terre, pour nous donner des coups de mains du 13 au 17 août, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour que l'aventure continue, n'hésitez pas à me contacter :

Marc BURBAN : anim56@orange.fr

Nous sommes aussi à la recherche de partenaires financiers, l'argent reste le nerf de la guerre, n'hésitez pas à faire jouer vos relations, à nous mettre en contact avec des partenaires potentiels auquel nous adresserons dossier et DVD avant de les rencontrer.

L'ANIM est affiliée à la FFV, elle compte 132 membres licenciés parmi ses 175 adhérents, merci à tous ceux qui nous font confiance, nous continuerons à œuvrer pour développer la voile auprès des jeunes et des moins jeunes dans un esprit festif.

*Le Président,
Marc Burban*



Depuis le mois de février, nous avons repris les entraînements tous les jeudis à la salle polyvalente en vue d'apprendre de nouvelles danses pour la mise en place de notre spectacle de fin d'année qui aura lieu le samedi 22 novembre. Mais avant cela nous effectuerons une représentation en costume dans le cadre de la traditionnelle fête de la mer le dimanche 3 août prochain à la Pointe du Trec'h : 2 dates à bien noter ! Dans l'attente de ces moments de convivialité, bon été à tous.

La Secrétaire, Catherine LE ROUX



Le Trec'h 2020

Quel avenir pour Le Trec'h en 2020 ? Nous émettons le vœu d'un dialogue constructif avec la nouvelle équipe municipale afin de pouvoir l'envisager en toute sérénité.

La remise en état de la cale nord du Trec'h est l'une de nos préoccupations actuelles. Nous espérons également que la future urbanisation du Boceno (en haut de la grimpette) respectera le magnifique pin de Monterey (Pinus radiata). Le nettoyage des parcelles a permis de le mettre en valeur (photo). Cet arbre avait été qualifié de remarquable lors de l'évaluation environnementale associée à l'élaboration du PLU. Sa conservation avait alors été recommandée, tout comme



celle des murets en pierre. Nous espérons que la municipalité veillera également à ce que le projet immobilier permette une mise en valeur esthétique de la chapelle du Trec'h, Notre-Dame-d'Espérance, et de son environnement immédiat.

Nous avons déposé un dossier lors de l'enquête publique concernant le PLU. Nous ne comprenons pas les raisons ayant conduit à exclure une grande partie du Trec'h de la zone urbaine en introduisant notamment une coupure d'urbanisation. Notre vision de l'urbanisation du Trec'h correspond à une réduction progressive des constructions au fur et à mesure que nous nous éloignons du bourg. Le PLU décapite le Trec'h avec le risque de réserver les futurs investissements à la seule zone urbanisée. Bien que notre dossier ait été qualifié de «fort argumenté», le commissaire enquêteur n'en a malheureusement retenu aucun des éléments développés et il a accepté sans réserve le projet. Le conseil d'administration de l'association mettra en œuvre les moyens d'action nécessaires pour veiller au respect des souhaits de ses adhérents.

Comme chaque année, un nettoyage de la côte ouest du Trec'h sera organisé pendant l'été. La marée nous sera favorable le samedi 26 juillet. Rendez-vous est donné à 10h00, place du marché, venez nombreux !

Nous effectuerons pour la 3^{ème} année consécutive un ramassage des encombrants. Les adhérents nous attendront devant chez eux avec leurs matelas, carcasses de vélos et autres objets dans la matinée du jeudi 7 août.

L'association reste ouverte à tous. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : letrech2020@gmail.com

L'ensemble du bureau vous souhaite un très agréable été.

Le Président, Bruno Mastain

La Compagnie du Caillou

Projet d'intervention à l'école de l'Île aux Moines à la rentrée pour apprendre aux enfants l'expression corporelle et théâtrale.

Après 25 ans d'enseignement du yoga Armelle a décidé de mettre un terme à ses cours de Yoga

Pour l'automne il est prévu la présentation de deux spectacles : TOC TOC de Laurent Baffie et L'appeau du désir de Gérard Levoyer. On ne présente plus Laurent Baffie et sa pièce à succès TOC TOC qui a tenu l'affiche plusieurs années. L'appeau du désir raconte l'histoire de 24 parties du corps, la peau, la bouche, les yeux, les cheveux, les jambes, les hanches, etc... En 24 tableaux l'auteur nous fait rêver autour de ces 24 parties du corps et du désir qui peut s'y rapporter. Un cocktail fort, drôle, et dynamique qui peut donner le rose aux joues.

Le 9 juillet la Compagnie a joué Edouard et Agrippine à L'Hesperie d'Arradon avec Laurette, Bertrand et Joël. Le 7 juillet elle a déclamé des poèmes de Boris Vian à l'EHPAD de l'Île aux Moines.



Le 8 juin la Compagnie vous a proposé sur le parvis de la Mairie si le temps le permet, Le défunt de René de Obaldia avec Virginie et Marina

Le 7 juin La troupe «Café, Pain, Beurre» de Poullan sur Mer que nous avons rencontré en novembre au Festival «Entr'Acteurs» du Finistère nord, est venue présenter Les Fourberies de Tintin à l'annexe de la mairie. Une pièce en «langue» du Finistère sud succulente de drôlerie et de verve, caractéristiques des gens de cette région.

S'il fallait un mot pour définir l'année 2014 pour la Compagnie du Caillou, ce serait : PLAISIR.

Plaisir de vous retrouver régulièrement vous le Public, plaisir que vous ressentez à nos spectacles puisque à ce jour vous avez été plus de 600 personnes dont une majorité de l'Île aux Moines, à venir nous voir jouer, plaisir de nous retrouver deux fois par semaine ensemble dans la chaleur de nos répétitions.

La Troupe

Théâtre en Herbe

Le festival «Théâtre en Herbe» se déroulera vendredi 8 et samedi 9 août 2014, et il pourra peut-être se prolonger le dimanche 10 après-midi pour sa clôture. Je vous en rappelle le principe : le vendredi soir une lecture d'un texte de théâtre se donnera par des professionnels dans un jardin. Le samedi dans un autre jardin c'est une pièce qui sera jouée par une compagnie professionnelle. Les entrées sont libres et chaque spectateur se doit d'être accompagné de son siège pour son confort personnel.

- La lecture du vendredi 8 :

«Moi, Georges & Mozart», Une pièce de Thierry Barrier

Une très étrange comédie de mœurs sympathique qui prend naissance à l'Île aux Moines. Mozart rythme la vie de Georges ! Ou comment l'amour peut-il prendre son envol en ayant toujours ce grand musicien en face de lui ?

- Représentation théâtrale du samedi 9 :

« Le Premier » de Israël Horovitz

Traduction de Claude Roy, Mise en scène de Léa Marie-Saint Germain, Assistante à la mise en scène Adrienne Ollé

Avec Pierre-Edouard Bellanca (Fleming), Simon Fraud (Stephen), Pierre Khorsand (Dolan), Arnaud Perron (Arnall), Nathalie Bernas (Molly)

Production Compagnie des Aléas, Avec le soutien de la Ville de Paris et de l'ADAMI, En partenariat avec Ouï FM

Repris en 2013 au Théâtre de Poche Montparnasse

Qui va à la chasse perd sa place : Au sol, une ligne blanche. Derrière cette ligne, un homme fait la queue. Très vite, un autre le rejoint. Puis arrive une femme. S'ensuit un troisième homme, puis un quatrième, le mari de la femme. Pourquoi font-ils la queue? Peu importe! Très vite, la compétition s'installe, la tension monte, et tous les coups sont permis pour être Le Premier...

L'Organisateur, Hervé Masquelier



Les Amis de Penhap

Notre association reste mobilisée pour la préservation du site de Penhap dont le caractère remarquable a d'ailleurs été retenu par le PLU. La période estivale et l'afflux de visiteurs justifient que les actions arrêtées lors de notre assemblée générale du 30 août 2013 soient poursuivies. Nous porterons particulièrement nos efforts afin d'empêcher :

- La dégradation des sentiers côtiers par la circulation de vélos malgré des panneaux d'interdiction dont la visibilité doit être améliorée.
- L'utilisation de la cale de Carlez à des fins commerciales malheureusement constatée lors de la saison dernière contrairement à la délibération du conseil municipal du 27/09/2006.
- Le camping sauvage et les risques d'incendie qu'il génère.
- La réparation et l'amélioration des emplacements des poubelles à la croix de Penhap et à la cale de Carlez pour des questions d'hygiène et d'environnement restent également une de nos préoccupations aucune suite n'ayant été donnée à nos demandes réitérées.

Nous espérons vivement que la nouvelle équipe municipale mettra en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation de ces objectifs. La fête de notre association se tiendra le 8 août 2014.

Dominique Morfoisse





A.P.E.L. École Saint-Joseph

Regrets...

L'Association des Parents d'Elèves déplore en cette fin d'année le non renouvellement du poste de Laurence ORHAN (institutrice en maternelle) dû à la baisse des effectifs. En effet, le nombre d'élèves s'élèvera à 21 pour la rentrée 2014-2015 (10 enfants en maternelle et 11 en primaire), et ce malgré un courrier de recours auprès des instances compétentes, resté vain. Un grand merci donc à Laurence pour ces sept années effectuées au sein de l'école, au nom de tous les parents et enfants. Nous soulignons également le départ d'Anne-Marie JEGO, vers d'autres aventures, que nous remercions pour son investissement personnel ; elle a su donner une note colorée et enthousiaste aux enfants. Merci à toutes les deux.

Récapitulatif des actions de l'APEL

Bric à Brac : L'opération s'est déroulée le samedi 19 avril 2014 sur la place du Marché. Le nombre de tables louées aux exposants (moins que les années passées), soit 190 €, ainsi que la vente de gâteaux faits par les parents d'élèves à hauteur de 80 €, ont rapporté à l'association 270 €. Sans compter sur la générosité d'une personne anonyme qui a reversé le montant de ses ventes soit 445 €. L'association remercie ce don qui permettra aux enfants de partir en voyage scolaire.

Voyage scolaire en Pays de Loire : Grâce en partie aux fonds et don récoltés par les activités de l'APEL, les enfants du CE1 au CM2 sont partis 4 jours du 20 au 23 mai 2014 en voyage scolaire sur les bords de Loire visiter les châteaux et notamment les jardins (thème pédagogique étudié au cours d'année). Le départ le mardi 20 mai a eu lieu en direction du château de Villandry, avec une visite guidée et de ses jardins. Un atelier pédagogique « le bio au jardin » était également

au programme. Le mercredi 21 mai, direction le château de Chambord où la visite de ses spécificités a été très enrichissante pour les enfants.

La découverte de la forêt par un accompagnateur a été également très riche. Puis vers Cheverny avec visite du château, promenade en voiture et bateau électriques dans le parc et sur le canal, et repas des chiens au chenil !!! Visite également de l'exposition « Les secrets de Moulinsart et des jardins », clin d'œil à l'œuvre d'Hergé en pénétrant grandeur nature dans le château de Moulinsart.

Le jeudi 22 mai, direction Amboise au Clos Lucé, univers de Léonard de Vinci. Puis visite de l'atelier pédagogique sur la diversité du potager. Visite du château de Langeais, découverte des fastes d'une résidence princière. Puis départ pour Angers. Le vendredi 23 mai, visite du Parc Terra Botanica à Angers. Rencontres interactives avec l'univers végétal afin d'approfondir la connaissance des enfants. Fin du voyage et retour vers l'Île aux Moines en fin de journée.

Repas de fin d'année : L'APEL a organisé le samedi 28 juin au soir un repas en plein air sur la place du Marché. Environ une centaine de convives ont participé à ce dîner.

L'association tenait à remercier tous les parents d'élèves qui se sont investis pour les enfants, ainsi que la Mairie pour son aide financière aux projets pédagogiques de l'école.

Nous vous souhaitons un très bel été.



La Présidente, Marine Montoriol

Easylang

Cette année, les cours d'Anglais ont repris, toujours animés par Bernard Tattevin, chaque mardi soir, hors période de vacances scolaires, avec la participation de huit membres de notre association.

De 17h30 à 18h00, nous avons instauré un moment de discussion en anglais sur un sujet d'actualité choisi la semaine précédente.

De 18h00 à 19h00, nous avons des cours plus théoriques pour approfondir la maîtrise de la langue et enrichir le vocabulaire. Les thèmes choisis sont en rapport avec la vie courante et les voyages.

Les cours reprendront début Octobre 2014. N'hésitez pas à nous rejoindre, pour enrichir notre groupe, et vous perfectionner ou découvrir cette belle langue de nos amis d'outre Manche. Notre association va également s'investir dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, en développant avec l'école les ateliers d'anglais, créés depuis deux ans, pour permettre aux enfants d'enrichir leurs connaissances en Anglais.

Nous vous donnons rendez vous en octobre, et d'ici là, nous vous souhaitons un très bon été.



Joël Bouf

Un nouveau vitrail pour l'Île-aux-Moines

Reprenant une suggestion lue dans la gazette municipale de Juillet 2009, nous nous sommes rassemblés en association pour la création d'un nouveau vitrail en l'église de l'Île aux Moines dédiée à Saint-Michel Archange. Ce vitrail prendra la place du dôme en polycarbonate présent dans le plafond de la nef (voir photo), et donnera plus de force d'âme à l'église par sa coupole de verres lumineux, présente dans quelques basiliques. Pour qu'il soit bien éclairé, il faudra commencer par changer les fenêtres de toit existantes, très peu transparentes et très difficiles d'accès, par du verre autonettoyant (si vous en avez l'expérience, merci de nous communiquer par mail leur efficacité supposée). On pourra également, si les finances le permettent, garnir de miroirs le cabanon en bois qui entoure



ce dôme, afin d'améliorer la réflexion de la lumière. Par la suite, nous essaierons de mettre en valeur des vitraux existants (par exemple dans le chœur). Lionel Prin, qui a exposé plusieurs de ses tableaux à la Chapelle du Guéric (2010) ainsi qu'à la Chapelle du Trech (2013) et Georges Finet, créateur sur l'Île aux Moines d'objets en verre et également de trois vitraux pour l'église, travaille-

ront ensemble pour la réalisation de ce vitrail, sculpteur de lumière. Bien sûr, sont partie prenante, Joseph Le Guellault, recteur de l'Île aux Moines, la «commission diocésaine d'art sacré» par l'intermédiaire d'Irène de Château-Thierry, ainsi que notre nouveau maire, Philippe Le Bérigot.

Vos suggestions sont les bienvenues, ainsi que vos bulletins d'adhésions, à demander en envoyant un mail à vitrail.iam@laposte.net ou un courrier à : Un Nouveau Vitrail pour l'Île aux Moines - Port Miquel 56780 Ile aux Moines. Des plaquettes seront régulièrement déposées dans l'église.

Merci de nous soutenir pour faire aboutir ce projet fédérateur, qui permettra de mettre mieux en valeur l'édifice le plus visité de l'Île aux Moines, appartenant à un patrimoine commun auquel chaque résident, qu'il soit croyant ou non, est très attaché. Pour ce faire, vous pouvez aussi adresser directement un chèque de 25€ (cotisation de membre actif) au trésorier : Loïc Cassin Brouëlic 56780 Ile aux Moines.

Plus vite nous aurons les fonds, et plus vite nous pourrons sourire comme l'ange de la cathédrale de Reims : «Le génie du vitrail finit quand le sourire commence». André Malraux dans Les voix du silence (1951).

Le président, Olivier de Beaulieu



Emplacement du futur vitrail



Les pensionnés de la Marine Marchande

Bonjour à Tous ! Depuis le Congrès à Fort de France et l'envoi des Motions aux différents Ministères, la Fédération a continué les envois de courriers pour réaffirmer nos différentes revendications. Notamment, nous avons pris un avocat pour savoir comment agir pour faire reconnaître les droits de ceux qui ont combattu en A.F.N. et essayer d'attaquer le décret qui ne reconnaît que ceux ayant pris leur retraite après 1999. Donc, la majorité ayant environ 20 ans, au minimum, lors des combats en A.F.N. et la retraite étant à 55 ans, les derniers à prendre leur retraite, c'était en 1997 ou 1998. Mr l'Avocat nous a déconseillé d'essayer de faire abroger le décret. Nous avons alors contacté par courrier le Défenseur des Droits de l'homme Il en a été accusé réception sous le titre «Recevabilité». Malheureusement, Monsieur Dominique BAUDIS, déjà très souffrant est décédé. Nous ne savons pas si quelqu'un a été nommé pour le remplacer. La seule motion qui aurait un peu plus de succès auprès des autorités est celle du Pouvoir d'achat pour les plus petites catégories. La seule chose évidente est que nos retraites n'auront pas d'augmentation avant octobre prochain. Nos retraitées ayant élevé au minimum 3 enfants ont perdu la demi-part accordée et vient de s'ajouter la fiscalisation du pourcentage accordé pour ceux qui ont eu au moins 3 enfants. Il ne faudrait pas oublier que les marins ne bénéficient pas de retraite complémentaire et que leurs épouses ont quitté leur emploi pour élever leurs enfants: il n'y avait ni nounous ni crèche, d'où des retraites personnelles très réduites. Le mécontentement est très réel.

Le dimanche 21 Septembre prochain aura lieu, à Ploneour Lanvern, le prochain Congrès National. Un voyage aller-retour, sur la journée, est prévu, gratuit pour les adhérents îlois. Restera à charge le repas, soit 38 € par personne.



Venez nombreux, pour démontrer que nous voulons défendre notre régime et nos retraites. Un autre voyage de 3 jours, 2 nuits est également prévu, au nombre de places limitées. Départ samedi 20 Septembre, visite de Locronan, déjeuner au restaurant, transfert en autocar jusqu'à Ploneour Lanvern. Possibilité d'assister à la messe organisée pour le Congrès. Dimanche 21 Septembre, après le petit déjeuner, transfert vers le Congrès. En fin d'après midi, route vers l'hôtel à Penhors. Lundi 22 Septembre : Quimper ; visite de la ville en petit train. Visite guidée de la faïencerie Henriot, déjeuner au restaurant voisin. Ensuite, circuit commenté en autocar et à pied autour des enclos paroissiaux du centre Finistère (Pleyben), puis retour vers chez nous. Prix de ce voyage: entre 320 et 340 € selon le nombre de participants.

En ce qui concerne nos activités : le 19 janvier, galette des Rois avec comme d'habitude bonne humeur et belle ambiance. Le 8 avril, assemblée générale de la Section avec la participation de Serge Cantaloube Président Départemental et des assistantes sociales

Delphine Plessis (Vannes) et Typhaine Huguët (Lorient), venues expliquer comment obtenir différentes aides de l'ENIM ou du C.C.A.S. Le 30 Mars, assemblée générale départementale au Palais des Arts, à Vannes.

Pour la Présidente, réunion Commission Affaires Sociales de la Fédération, à Lorient, le 27 Février,

Réunion du Comité de Bretagne à Carhaix en Avril, Conseil d'Administration à Ste Anne d'Auray le 22 Mars, Réunion Bureau Départemental à Etel le 18 mars, Participation aux A.G. de Baden le 1^{er} mars et de Belle-Île le 9 Mai. Passez un bon été !

Michèle Béven et le Bureau

Paysage : La métamorphose de notre île

Le port du Lériot

Cette nouvelle rubrique n'est pas celle du passé. Elle sert plutôt à mieux comprendre le présent. Comme tous les endroits du monde civilisés, le paysage de notre île s'est adapté à l'évolution du temps. Il a subi des transformations fondamentales au regard du progrès. Il s'est adapté à la nécessité de la vie courante, pour le meilleur et pour le pire.

Nous avons choisi la cale d'arrivée et de départ du port de l'île comme premier exemple de métamorphose d'un site communal. Un lieu symbolique et fort dans la mesure où il communique une première impression durable sur le pays abordé.

Utilisé quotidiennement par les insulaires, le port est le véritable « verrou » de la vie quotidienne et un lieu de mémoire pour les générations successives. Il marque le moment des départs et des arrivées. Il est le lien essentiel qui véhiculera plus tard de nombreux souvenirs. Le « passage » porte bien son nom, celui d'un rite vécu entre deux cales.

La «Grande Cale» : 90 ans séparent ces deux photos



Crédit photo : patrimoinephoto.fr

En 1924

Les deux parties de la maigre cale sont construites à angle droit. Deux balises signalent les extrémités. Le bateau du passeur peut accoster à droite (à l'est). Les personnes mais aussi tous les matériaux venant sur l'île ont transité par cette cale. Un escalier de pierres permet d'accoster également par vent de terre à l'extrémité gauche (à l'ouest). Le bois de pins actuel n'existe pas ; seul, un cupressus courbe l'échine au vent d'ouest. Au loin l'île d'Irus et son moulin est également dépourvue d'arbres.



En 2014.

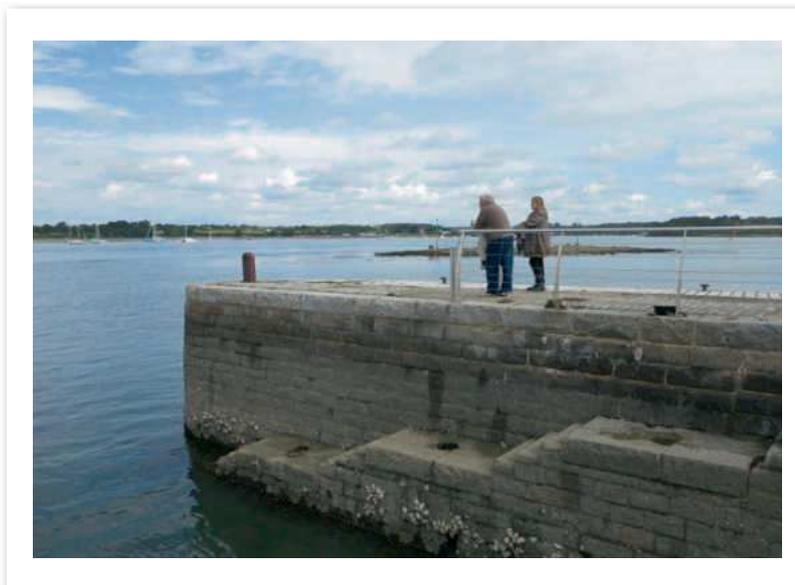
La « grande cale », dite cale de Toulindag, s'est fortement agrandie. Depuis l'année 1971, le trafic avec Port-Blanc se fait sur la cale du « Grand Pont ». Elle est équipée pour recevoir le trafic des passagers des bateaux de tourisme. Des garde-corps en garantissent la sécurité. A gauche, un ponton flottant relié à la cale avec une passerelle a permis d'agrandir la longueur du quai d'accostage. Au loin sur Irus, les arbres ont bien poussé.

C'est à partir de 1920 que s'est progressivement organisée une liaison régulière avec Port-Blanc. Auparavant, le passage avait lieu de la pointe d'Arradon (plus proche de Vannes) à celle du Trech. Mais Port-Blanc, mieux abrité du suroît dominant, devint la route obligée ; la faible distance avec l'île à cet endroit était idéale.

Détail de la « Grande cale »



1924.
Pêche à la ligne au bout de la
« Grande Cale » en costume d'époque.



2014.
La partie ouest a été fortement rehaussée,
et épaissie dans sa partie nord, pour
renforcer sa défense aux intempéries.

*«Quand le vent est d'amont, y'a du goémon sur le Grand Pont
Quand le vent est d'aval, y'a de la morgate sur la Grande Cale»*

Les ruchers de Penhap

Aujourd'hui l'île accueille mes 60 ruches, dont l'installation a été définie par une convention avec le conservatoire du littoral et la municipalité. Ce projet est né de mon désir de reconversion du métier de plombier pour satisfaire mon besoin de vivre de la nature et de devenir acteur de l'environnement. L'abeille est une clé essentielle tant pour la biodiversité que pour l'être humain. Il me semble donc urgent d'agir pour sa sauvegarde et de transmettre ainsi une nature vivante aux générations à venir. Je décide donc de passer un brevet professionnel d'exploitant agricole et d'acquérir l'expérience nécessaire dans une ferme apicole de France spécialisée dans l'élevage de reines. Ces acquis deviennent de sérieuses bases de lancement compte tenu des mortalités croissantes des ruches.

Choix d'un lieu

Sur le continent, l'apiculture est de plus en plus difficile, de part l'usage des pesticides et des monocultures qui ont supprimé le bocage nécessaire à l'alimentation de l'abeille et des autres insectes pollinisateurs. Le choix de l'île aux Moines devient donc primordial dans l'accomplissement du projet. Grâce au travail du conservatoire du littoral, l'île bénéficie d'une nature préservée donc d'une diversité de la flore. Une véritable terre d'asile pour mes abeilles !

Une saison sur l'île

Pour se nourrir, une ruche a besoin de pollen et de nectar. Début de printemps, la reine a besoin d'être stimulée afin de déclencher ses premières pontes. Le pollen, protéine essentielle à l'essaïm est un véritable réveil pour la ruche entière : les premières naissances pourront s'en nourrir à leur éclosion (durée de vie d'une abeille, 2 mois). Le prunelier abondant sur Penhap répond à ce besoin. Il est suivi de l'ajonc, du poirier sauvage et de bien d'autres jusqu'aux premières productions de nectar, générées par l'asphodèle et l'aubépine. Le nectar est le carburant de l'abeille, qu'elle transformera en « miel ». Il répond à ses besoins énergétiques entre déplacement, nettoyage, production de chaleur ou rafraîchissement de la ruche. L'été, les miellées proviennent de la ronce et de la bruyère. Puis le lierre, à l'automne, constituera une véritable réserve pour l'hiver.

Mon travail

Grâce à cette diversité florale, je peux espérer produire des miels monofloraux dits « miel de cru ». Cependant, pour obtenir une certaine quantité de miel, il me faut avoir une bonne connaissance du terrain sur plusieurs saisons afin d'adapter le nombre de ruches et ma conduite de rucher. Chaque espèce de fleurs se doit d'être en quantité suffisante afin de nourrir l'abeille et de créer le surplus, le miel, que je récolte. Avant chaque floraison, la ruche doit être au maximum de sa capacité de butineuses et doit avoir suffisamment d'espace pour pondre. L'étude du terrain tourne autour d'une connaissance des quantités de la flore et de leur capacité de production. Il est aussi important de contrôler que les autres pollinisateurs sauvages ne soient pas chassés par les abeilles et de trouver un équilibre pour tous. Une fois la récolte terminée, le travail à la miellerie commence. Chaque cadre est centrifugé pour en extraire le miel, qui est ensuite décanté et contrôlé afin d'obtenir au maximum 18% d'humidité avant la mise en pot.

L'île aux fleurs

Pour vivre de ce projet, il me faut un nombre de ruches suffisant. Le site de Penhap ne peut à lui seul répondre à ce besoin. La pointe de Brouël accueillera donc un rucher à la fin du mois de mai. La recherche de lieux continue et je souhaiterais me rapprocher du bourg et profiter ainsi de l'abondance des fleurs des jardins privés. Ce qui de plus donnerait un miel unique et certainement très parfumé. Pour cela je m'en remets à vous pour l'implantation sur des terrains privés tout en respectant la législation, une abeille butine sur plus d'un kilomètre à la ronde. N' hésitez pas à me contacter.

Ludovic Faroux, apiculteur
06 20 03 49 74

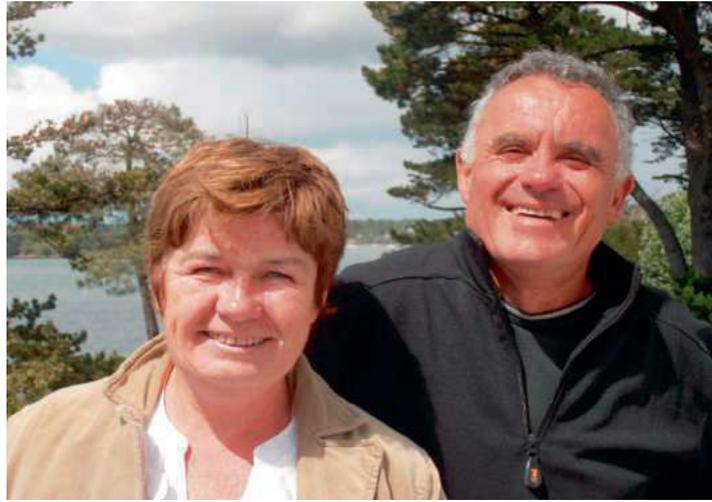


L'Inter change de mains !

Et oui, déjà 15 ans que leurs sourires et leur gentillesse nous accueillait à l'école Saint-Louis transformée en «Inter». Malgré l'exiguïté des lieux, ils avaient su en faire un centre de vie de l'île. Ils connaissaient tout le monde et on entrait là comme on entre chez des amis de longue date. Le 30 mars dernier, ils ont laissé leur place à Isabelle (qui connaît le magasin comme sa poche depuis le temps qu'elle y travaille !) et à son fils Maël. On n'est pas inquiet ; la bonne humeur est toujours présente et les rayons toujours bien remplis.

Michel et Michelle, pourquoi aviez-vous «atterri» à l'île aux Moines. Et que faisiez-vous avant?

«Nous travaillions déjà dans des magasins d'alimentation et étions gérants en charge de faire des intérim lors de la cessation d'activité, et en attente de reprise d'un nouvel arrivant. Nous ne restions jamais très longtemps dans chaque structure (sauf à Antain). Mais quand on nous a proposé de venir travailler dans une île, ça nous a tout de suite plu. C'était comme une «récompense». Rien que le mot «île» nous faisait rêver! Pourtant, le premier contact fut l'arrivée un jour de pluie et de froid (c'était en février 1999) et, malgré les conditions peu favorables, nous avons tout de suite su que c'était là que nous nous arrêterions....»



Avez-vous des souvenirs marquants durant toutes ces années?

«A vrai dire, il y en a trop; mais ce qui nous plaisait le plus c'était le contact avec les habitants; ce lien que nous avons créé entre toutes les générations.

«Pour moi» dit Michelle, «ce qui me revient à l'esprit, là, maintenant, c'est la panne de frigo au 15 août il y a deux ans, en pleine saison estivale ; quelle galère!!

«Moi», reprend Michel à son tour, c'est le départ de clients chers. C'était chaque fois une réelle peine, quel que soit leur âge et nous repensons à eux souvent.»

Et maintenant, comment allez-vous «meubler» votre temps libre?

«D'abord, prendre le temps : ne plus regarder sa montre, ni faire sonner le réveil le matin!

Partir au soleil l'hiver, faire de grandes marches pour découvrir la France et les régions qu'on ne connaît pas, et s'occuper de nos petits-enfants...»

Tous les îlois espèrent que vous reviendrez de temps en temps leur faire un petit coucou et vous remercient encore de leur avoir offert 15 ans de votre vie.

Alors bonne retraite aux heureux partants, et tous nos vœux accompagnent la nouvelle équipe.

Laure Pedezert-Renaux

Départ en retraite de Martine Marion



Martine informe sa clientèle (depuis 1980 pour certains) que son entreprise l'Œil du Jardin est reprise au 1^{er} juillet 2014 par son fils David Marion, avec la même équipe : Ronan Mérini et Alexandre, Pierre et Noé qui viendront se greffer pour quelques mois, ainsi que Charles stagiaire BTSA, et Gildas stagiaire Bac pro paysage du lycée Kerplouz à Auray. L'activité restera identique.

Daniel et Martine remercient leur clientèle d'avoir contribué à l'activité de l'entreprise Marion Paysage et l'Œil du Jardin sur l'île.

... j'aurai toujours un oeil sur vos jardins et maisons !

Martine Marion

Carnet

Naissances

- ♂ **Elie**, fille de Emile MERIENNE et Elouan LE TEXIER, née le 31 juillet 2013
- ♂ **Izéna**, fille de Gaëlle JACOB et Pascal DUJARDIN, née le 3 mars 2014
- ♂ **Douce**, fille de Lorraine MOUCHOT et Marc CHAUVIGNE, née le 24 février 2014
- ♀ **Jules**, fils de Camille LE HAZIF et Yann MARION, né le 22 mai 2014
- ♂ **Chloé**, fille de Céline et Alexis Rousso, petite-fille de Betty et Yann CAMENEN, née le 24 juin 2014

Mariages

- ☺ Madame Maïwenn LE BÉRIGOT et Monsieur Georges NDONGO FOKOJA, le 10 mai 2014
- ☺ Madame Héloïse FROT et Monsieur Edouard PROFFIT, le 7 juin 2014
- ☺ Madame Pauline TATTEVIN et Monsieur Jean-Sébastien SOLDAINI, le 21 juin 2014

Décès

- ☹ Monsieur Marc LE ROUX, le 19 décembre 2013 à l'Île aux Moines
- ☹ Père Jean EVENOU, le 3 janvier 2014 à Plumergat
- ☹ Monsieur René MARCINKOWSKI, le 3 janvier 2014 à l'Île aux Moines
- ☹ Madame Maryvonne LE COHÉLÉACH née QUÉRÉ, le 17 janvier 2014 à Vannes
- ☹ Madame Marie-Thérèse ETIENNE née LAURENT, le 20 janvier 2014 à l'Île aux Moines
- ☹ Monsieur Claude JOLY, le 25 janvier 2014 à Vannes
- ☹ Monsieur Didier ROSSIGNOL, le 10 février 2014 à Paris 5ème
- ☹ Madame Félicienne LE BOULER, le 20 mars 2014 à Bar-sur-Aube
- ☹ Madame Léone LE BARS, le 27 mars 2014 à l'Île aux Moines
- ☹ Monsieur Jacques DANET, le 30 mars 2014 à Vannes
- ☹ Monsieur Hervé ROUVILLOIS, le 31 mars 2014 à Vannes
- ☹ Madame Elisabeth GUÉRET née SOULIÉ, le 1er avril 2014 à Paris 20ème
- ☹ Monsieur Vincent LE TRIBROCHE, le 21 avril 2014 à Couëron
- ☹ Monsieur Pierre COLLANTIER, le 22 avril 2014 à Le Vésinet
- ☹ Madame Geneviève DELEHAYE née CHOQUET, le 7 mai 2014 à Paris
- ☹ Madame Lucette CARTA née CASTETS, le 13 mai 2014 à l'Île aux Moines
- ☹ Monsieur Cyr BUSSON, le 24 mai 2014 à Vannes
- ☹ Monsieur Gérard BOULEIS, le 3 juin 2014 à Vannes
- ☹ Monsieur Roger QUIGNA, le 6 juin 2014 à Vannes
- ☹ Madame BON Graziella née LE PORT, le 13 juin 2014 à l'Île aux Moines
- ☹ Monsieur Charles-André GOVYS, le 16 juin 2014 à Bastia, Maire de l'Île aux Moines de 1995 à 2001



Balade poétique



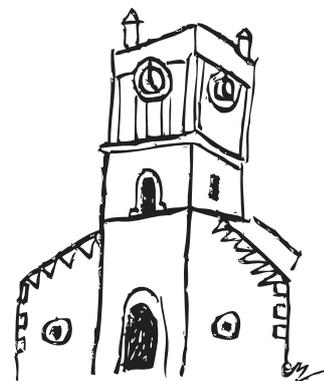
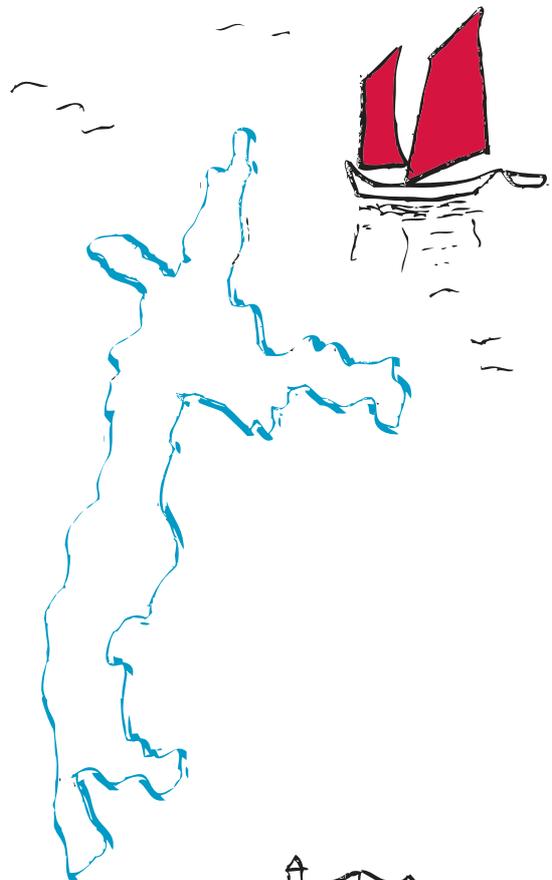
Île aux Moines

Rayons de soleil sur la mer
Bleue aux bateaux blancs
Et aux sinagots aux voiles rouge brique*,
Près de la côte vert foncé
Des pins parasols et taillis d'ajoncs.

Chants mélodieux dans les buissons
Près des pâquerettes des murailles,
De la côte déchiquetée,
Des criques de sable fin.

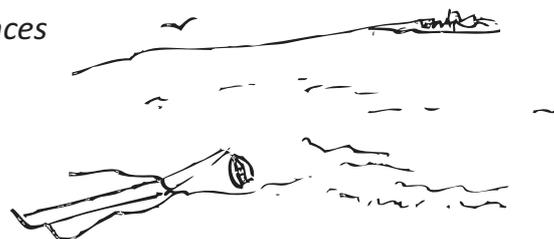
Maisons blanches ou de granit,
Semées ça et là
Ou regroupées autour du village,
Près de l'église ou du port.

Pays de fontaines, dolmens,
Cromlec'h et menhirs,
L'Île aux Moines respire le calme
De la nature préservée,
D'une vie rythmée par le balancement du vent
Et la mouvance des courants.



Catherine Réault-Crosnier
28 mai 2014, n°3
Poème écrit durant nos vacances

* Voiliers anciens remis à la mode



Avis à nos lecteurs : Toute création littéraire et artistique sera la bienvenue.

Île d'Yeu : une des îles du ponant

Elle est sur la route maritime de tous les bateaux marchands et de pêche d'Europe du nord allant vers le sud, et du sud allant vers le nord : les espagnols l'avaient baptisée Insula Oya, un des navires faisant la navette porte encore ce nom, les anglais s'en sont servi de base avancée pour surveiller les faits et gestes du Royaume de France éternel rival, Louis XIV en ayant fait une zone franche, l'île est du coup devenue un formidable carrefour de contrebande notamment du tabac. Port Breton, devenu Port Joinville à la Révolution, était et est toujours le premier port thonier de l'Atlantique, plus proche des zones et plus accessible qu'Étel ou Lorient.

Tout ceci en fait une île vivante et variée dans l'acquisition de sa culture (Oya vient du celtique Ogam), une île fière et volontaire se démarquant des autres îles du sud de la Loire que sont ses voisines Noirmoutier et Ré. D'ailleurs il n'y a pas d'ilois ou d'ilien à l'île d'Yeu mais des Ogiens ou des îsiais.

Dans son ouest / nord-ouest elle est vendéenne d'aspect : pas de relief, grandes plages de sable, dans son sud / sud-ouest la côte fait penser à la côte sauvage de Quiberon ou de Belle île avec ses falaises hautes et ses criques escarpées, le fameux Port de la Meule pourrait être dans le Finistère ou en Galice. C'est sur cette côte qu'on trouve le vieux Château construit au 14^{ème} siècle et que Louis XIV a fait partiellement démolir afin que les anglais ne puissent pas l'utiliser, pour

ceux qui ne connaissent pas allez-y ou relisez l'île Noire de Tintin c'est le même château le gorille en moins. Par rapport à notre voisine Belle-Île, elle est beaucoup plus petite (2500 ha contre 8500 pour la bretonne) mais aussi peuplée, environ

5000 habitants dans une seule commune ce qui est tout de même plus facile à gérer.

Les plaisanciers la découvrent par les Corbeaux ou les Chiens Perrin suivant qu'ils viennent de St Gilles Croix de Vie ou de Bretagne, les autres viennent de Fromentine avec la Régie départementale des passages d'eau de la Vendée et ses

2 catamarans rapides, un passage le matin et un passage le soir, le fret passe par le caboteur privé ou le cargo mixte départemental dans une moindre mesure, il passe aussi quelques voitures (si vous n'êtes pas ogien le délai est de l'ordre de l'année).

L'île est absolument charmante avec quelques endroits presque méditerranéens, on peut les découvrir en faisant le tour à vélo sur une piste spécialement aménagée qui vous laissera le loisir d'aller voir la tombe du Maréchal Pétain qui n'a rien d'extraordinaire.

Vous serez surpris de remarquer dans cette île des traces bretonnes dans les noms de bourgs en Ker, et dans l'architecture de certaines maisons. Bonne promenade.

Hubert O'Neill



Festival des Insulaires !

Après deux jours de débats animés les 21 et 22 mai dernier, dans le magnifique fort d'Hoëdic entre les îles du Ponant toutes représentées et après une nuit de réflexion, c'est Hoëdic qui aura l'honneur et la lourde tâche d'organiser le festival en septembre 2015 !! Un sacré pari pour une île de 100 habitants sans réelles structures d'accueil mais à la population si enthousiaste et si solidaire ! On en a eu un petit aperçu lors de la soirée organisée par les associations le 21 au soir, toute l'île était sur scène, et quels talents de chanteurs !!

Hubert O'Neill



Séance du 20 novembre 2013

Présents : Messieurs Jean PRESSARD, Jean FREYRE, Claude FOUCHER, Gildas MACHELOT, Yves BRIEL, Philippe LE BERIGOT, Hubert O'NEILL, Ronan MERINI, Mesdames Anne DANET, Yanne RIGUIDEL et Catherine LE ROUX,

Absents excusés : Madame Anne BURBAN, Messieurs Christophe LE MENE et Patrick DUBOIS

Absent : Monsieur Lionel GUILLEVIC.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 octobre 2013.

Redevance d'occupation du Domaine Public : Modification du tarif

Le Maire rappelle à l'assemblée que le montant de la redevance pour occupation du domaine public a été fixé en 2006 par le Conseil municipal à 15 euros le mètre carré par an. Le Maire indique que le montant des redevances d'occupation du domaine public sur le port a été porté à 35 € le mètre carré par an.

Après délibération et à la majorité (6 pour, 5 contre et 1 abstention), le Conseil municipal fixe le montant de la redevance annuelle pour occupation du domaine public à 20 euros le mètre carré à compter du 1er janvier 2014.

Budget communal : décision modificative n°2

La décision modificative n°2 présentée ci-dessous a pour objet, d'une part, de permettre le paiement des salaires du mois de décembre, et d'autre part, de transférer des fonds du chapitre 020 (dépenses imprévues) vers l'article 202 (frais document d'urbanisme), afin de pouvoir procéder au paiement des factures de publicités liées à l'enquête publique du PLU.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°2 au budget primitif 2013 :

- Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
12	64168	Charges du personnel Autres	36 400,00
22		Dépenses imprévues de fonctionnement	-36 400,00
Total des dépenses de fonctionnement nouvelles			0,00
Total de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement			2 306 952,53

- Section d'investissement : dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	202	Frais document d'urbanisme	6 000,00
020		Dépenses imprévues d'investissement	-6 000,00
Total des dépenses d'investissement nouvelles			0,00
Total de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement			2 038 240,21

Aménagement de la rue du Commerce : Désignation de l'attributaire

Le Maire indique que la Commune a procédé à une consultation pour la réalisation de l'aménagement de la rue du Commerce. A l'issue de la consultation, seules deux entreprises ont déposé une offre. Le bureau d'étude D2L Betali, maître d'œuvre a analysé les 2 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (55 % pour la valeur technique, les capacités de l'entreprise à effectuer les travaux et ce dans les délais imposés, 45% pour

le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise Eurovia.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à lot unique « Aménagement de la rue du Commerce » avec EUROVIA pour un montant de 155 532,42 € H.T.

Réfection du bâtiment du camping municipal : Attribution des lots

Le Maire indique que la Commune a procédé à une consultation pour la réfection du bâtiment des sanitaires du camping municipal, intitulée « Rénovation et mise aux normes PMR du bâtiment de sanitaire et de ses abords » portant sur 6 lots. Cette consultation a pris fin le 13 novembre dernier. Le cabinet d'architecte LIGIER, maître d'œuvre a analysé l'ensemble des 10 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour les délais de réalisation des prestations, 30% pour le prix des prestations et 30% pour la valeur technique de l'offre), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Attribu-taire	Montant en € H.T.
1	Paysage - Elagage	Aucune offre reçue	
2	Dépose - Démolition - Terrassement - Réseaux Maçonnerie - Voirie Enduits ext.	DSA 56	45 232,20
3	Ossature bois - Charpente Revêtements ext. bois Menuiseries ext. - Menuiseries int. Aménagement - Couverture	Nobelle Créations	36 812,85
4	Carrelage	Le Dortz	18 235,15
5	Plomberie – Électricité Sécurité incendie	Marion	37 838,09 + option : 1 383,28
6	Reprises du plafond peinture	Armor Peinture Plâtrerie	12 034,20
Total :			150 152,48 +option 1383,28

À la majorité (9 pour et 2 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'attribuer les 5 lots de l'appel d'offres (2-3-4-5-6) relatif à la « Rénovation et mise aux normes PMR du bâtiment de sanitaire et de ses abords du camping municipal » pour un montant global de 150 152,48 € H.T. et 1 383,28€ HT d'option,
- de déclarer le lot n°1 infructueux et de lui donner pouvoir pour relancer une consultation,
- de donner pouvoir au Maire pour attribuer le lot n°1 à l'entreprise qui sera déclarée la mieux disante suite à la seconde consultation,
- de ne démarrer les travaux qu'après confirmation de l'octroi des subventions,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Création d'un budget annexe « Lotissement Ar Er Vran »

Le Maire indique que lorsqu'une commune réalise en LASM (livraison à soi-même) la construction de logements locatifs sociaux, elle doit établir un budget annexe pour le suivi des opérations. À l'unanimité, le Conseil municipal décide de la création au 1^{er} janvier 2014 d'un budget annexe relatif à la réalisation d'un lotissement au lieu-dit Vieux Moulin et qui sera dénommé « budget annexe – Lotissement AR ER VRAN ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2014 de ce budget annexe. La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

Contrat d'association avec l'école privée : passation d'un avenant pour fixer la participation communale pour 2013-2014

À l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer la participation communale pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :
 - 13 élèves de classe maternelle X 1292,65€
 - 16 élèves de classe primaire X 465,24 €
 - Soit un total de 24 248,29 €,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention du 20 novembre 2002.

Aides à caractère social 2013-2014

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant des aides sociales comme suit :

- Cantine scolaire : 9 762,20 € (3,67€ par repas X 2660 repas).
- Garderie : 5 000 €

Pôle Artisanal du Grégan : Modification de l'attribution des lots

Suite à des désistements, il convient de modifier l'attribution des lots comme suit :

- Le lot n°13 (365 m²) sera attribué à M. PRIN,
- Le lot n°08 (276 m²) est sans acquéreur,

Les autres lots restent inchangés. À l'unanimité, le Conseil municipal attribue les lots comme mentionné ci-dessus.

Renouvellement du contrat de location des cabines de bain à Mme Anne CASENEUVE

Le contrat de Madame Anne CASENEUVE concernant la location de cinq cabines de bains sur la grande plage arrive à échéance le 31 décembre 2013. À l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de renouveler le contrat pour un an,
- de fixer le montant annuel du loyer à 642,96 euros (+2%), payable annuellement d'avance,
- que le montant de la caution sera égal à celui du loyer.

Contrat d'occupation du domaine public d'un local à l'ancienne école publique à la société Tupin Père et Fils : Renouvellement

Le contrat avec la société TUPIN père et fils, portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé dans l'école publique, arrive à échéance le 31 décembre 2013. Monsieur TUPIN a signé le compromis pour l'achat d'un lot sur le Pôle artisanal du Grégan, la signature de l'acte authentique n'interviendra probablement pas avant juin 2014. À la majorité (1 abstention), le Conseil municipal décide :

- de renouveler le bail pour une durée de 6 mois maximum,
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 156,06 € (2% d'augmentation),

Un Conseiller s'abstient, faisant remarquer que le local pourrait servir à la petite enfance.

Renouvellement du contrat de location du cabinet médical

Le contrat de location du cabinet médical conclu avec le docteur TAVEAU arrive à échéance le 31 décembre 2013. À l'unanimité, le Conseil municipal :

- se prononce en faveur de la conclusion avec le Docteur TAVEAU d'un contrat de location du cabinet médical avec un droit d'utiliser l'appentis situé dans le jardin,
- fixe la durée du contrat à 3 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016,
- fixe à trois mois le préavis que devra respecter chacune des parties en cas d'intention de mettre fin au contrat,

- fixe le montant du loyer mensuel à 112,00 € (+ 2 %) euros. Le montant du loyer sera révisé annuellement à la date anniversaire du contrat. L'indice de référence sera l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2013 (1637). L'indice qui servira à calculer le montant de la révision sera celui du 2^{ème} trimestre de l'année n-1.

Renouvellement du contrat de location d'un garage communal

Le contrat de location du garage communal n°2 arrive à échéance le 30 novembre 2013.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de conclure un contrat de location pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} décembre 2013, renouvelable une fois,
- de fixer le montant du loyer trimestriel à 102 euros (+2%).

La séance est levée à 19h20.

Séance du 17 décembre 2013

Présents : Messieurs Jean PRESSARD, Jean FREYRE, Claude FOUCHER, Gildas MACHELOT, Ronan MERINI, Christophe LE MENE et Patrick DUBOIS, Mesdames Anne DANET et Catherine LE ROUX,

Absents excusés : Messieurs Hubert O'NEILL, Yves BRIEL, Philippe LE BERIGOT, Mesdames Yanne RIGUIDEL et Anne BURBAN, Monsieur Philippe LE BERIGOT donne pouvoir à Monsieur Jean PRESSARD,

Monsieur Yves BRIEL donne pouvoir à Monsieur Claude FOUCHER
Monsieur Hubert O'NEILL donne pouvoir à Monsieur Jean FREYRE
Absent : Monsieur Lionel GUILLEVIC.

Le Maire demande au Conseil de voter l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 20 novembre 2013.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Construction de 6 logements locatifs sociaux - Plan de financement.

Taxe de séjour 2014 - Rectificatif

Par délibération du 28 octobre 2011, le conseil municipal a opté pour la taxe de séjour au réel, avec une période de perception allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le Maire propose au Conseil de conserver les tarifs par personnes et par nuitée comme suit, pour l'année 2014 :

Types et catégories d'hébergement	Tarifs applicables en 2014
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.45€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.45€
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.40€
Terrains de camping 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20€

Concernant le port de plaisance, les tarifs forfaitaires de 0,20€ par nuitée et par unité de capacité d'accueil resteront

en vigueur comme précédemment soit : une période de perception de la taxe de séjour forfaitaire à 106 jours (du 27 mai au 09 septembre inclus pour l'année 2014), compte tenu du nombre de jours de perception de la taxe, un abattement automatique de 40 % est appliqué sur le nombre de capacités d'accueil de ce logeur, la taxe forfaitaire sera versée au receveur municipal au plus tard le 30 octobre. Des exonérations obligatoires sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- les enfants de moins de 13 ans,
- les bénéficiaires de certaines formes d'aide sociale,
- les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants,
- les fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'exercice de leur profession.

Des réductions obligatoires sont également prévues par le CGCT, pour les membres de familles nombreuses porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1er décembre 1980 (art D2333-49 du CGCT) : 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans, 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans, 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans, 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

Aux termes des articles L2333-37, R2333-50 et R2333-53 du code général des collectivités territoriales, les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires sont soumis à une obligation de déclaration et de paiement de la taxe de séjour qu'ils ont préalablement perçue. La taxation d'office est possible lorsqu'une déclaration est exigée d'un contribuable ou d'un redevable et que ce contribuable ou ce redevable n'a pas produit de déclaration dans le délai légal. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de maintenir les tarifs par capacité d'accueil et en fonction des types et catégories d'hébergement proposés ci-dessus pour l'année 2014,
- de fixer la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- de fixer la période de perception au semestre,
- décide de maintenir la procédure dite de taxation d'office comme suit : La jurisprudence et l'arrêt n°31927 du Conseil d'Etat du 20 décembre 1985 et celui du 13 décembre 1989, confirme la possibilité de faire appel à la taxation d'office. Cette procédure peut être mise en œuvre dans deux cas :
- Absence de déclaration ou d'état justificatif : Lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci malgré deux relances successives espacées de 15 jours refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues à l'article R2333-53 du CGCT, il sera procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le taux de la taxe de séjour applicables sur la totalité des nuitées de la période considérée. La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser sa situation, ainsi que les modalités et le montant de la taxation d'office à laquelle il s'expose dans le cas où il ne procéderait pas, dans le délai imparti, à cette régularité. Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se faisant comme en matière de recouvrement des créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration de l'hébergeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve
- Déclaration insuffisante ou erronée : Lorsqu'il apparaîtra qu'une déclaration est manifestement incomplète ou erronée, la même procédure s'appliquera.
- De donner au Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et formalités utiles s'y rapportant.

Participation de la commune au coût du stage BAFA d'Océane

LAULAN-DUPUIS

Dans le cadre du Contrat Temps Libre que la mairie a signé avec la CAF, une subvention peut être perçue pour l'aide à la formation BAFA. Le montant de l'aide de la CAF est de 55%. Le coût d'un stage est de 552 € (dont 303,60 € de subvention). Océane LAULAN-DUPUIS souhaite vivement suivre cette formation BAFA au cours des vacances de février 2014.

Elle remplit toutes les conditions d'éligibilité à savoir :

- être habitant de L'Ile aux Moines ;
- être âgé de 17 ans révolus (jusqu'à 25 ans maximum) à l'inscription ;
- être scolarisé (justificatif) ou bénéficiaire du suivi d'un tuteur pour les jeunes non scolarisés (personne référente, animateur ou coordinateur) ;
- s'engager sur l'ensemble du parcours (théorie et pratique) en signant un contrat avec la commune (en associant les parents pour les mineurs) et faire ses stages au centre de loisirs de l'Ile aux Moines, ainsi qu'un été en tant que titulaire BAFA ;
- suivre son stage d'approfondissement en 2014 ; tant qu'elle n'aura pas effectué cette dernière formation spécifique, elle sera embauchée en tant que stagiaire.
- autorisation parentale pour les mineurs ;
- avoir un casier judiciaire n°3 vierge ;
- être à jour de ses vaccins obligatoires ;
- démontrer une motivation affirmée pour l'animation socioculturelle
- participer à la réunion d'information générale de préparation au sein du service jeunesse.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la participation de la commune aux frais de formation d'Océane LAULAN-DUPUIS.

Renouvellement du bail de location du centre communal de voile à Jeunesse et Marine

La convention de location du centre d'hébergement collectif entre la commune et l'association Jeunesse et Marine arrive à échéance le 31 décembre prochain. À l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'un bail avec Jeunesse et Marine pour la location d'un terrain et du centre d'hébergement pour une durée de neuf ans (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2022),
- de s'engager à réaliser durant la durée du bail, des travaux de réfection des sanitaires,
- de fixer le loyer trimestriel à 4000€, révisable annuellement à partir de la deuxième année. Le montant de la révision sera calculé à partir de l'indice de référence des loyers (INSEE) du 3^{ème} trimestre 2013 (124,66) et de celui du 3^{ème} trimestre de l'année N-1,

Renouvellement du contrat d'occupation privative du domaine public pour le cabinet de l'infirmier

Le contrat conclu avec Monsieur Régis TALHOUARNE portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique arrive à échéance le 28 février prochain. À la majorité (11 pour et 1 abstention), le Conseil décide de renouveler ce contrat pour un an et de fixer la redevance mensuelle à 70,75 euros (+2%). Un Conseiller s'abstient, faisant remarquer que le local pourrait servir à la petite enfance.

Renouvellement du contrat d'occupation privative du domaine public pour le cabinet de kinésithérapie

Le contrat conclu avec Monsieur Yves LE GODEC portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique arrive à échéance le 28 février prochain. À la majorité (11 pour et 1 abstention), le Conseil décide de renouveler ce contrat pour un an et de fixer la redevance mensuelle à 70,75 euros (+2%).

Un Conseiller s'abstient, faisant remarquer que le local pourrait servir à la petite enfance.

Route de l'école – Lancement du marché

Le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection de la route de l'école. À l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager la procédure de passation du marché public et à recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réfection de la route de l'école,
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

Construction de 6 logements locatifs sociaux – Plan de financement

Le Maire rappelle que la commune va construire 6 logements locatifs sociaux. Le Maire indique ensuite le coût prévisionnel du projet et présente le plan de financement suivant :

Coût du projet :

Coût H.T.....1 018 888,00 €

TVA 5 %49 444,00 €

TOTAL TTC.....1 068 332,00 €

Dépenses en €	Montant TTC 5 %	Ressources	Montant	%
Acquisitions immobilières		Aides publiques sollicitées		
Travaux		Etat (FNADT - conv. îles)	50 400	5
Coût bâtiment	762 866	Région (contrat îles)	0	
Charges foncières	190 019	Département	72 000	7
Honoraires	105 966	Iles du Ponant	82 320	8
Révisions de prix	9 481	Vannes Agglo	18 600	1
		Etat surcharge foncière	1 200	
		sous-total	224 520	
		autofinancement	843 812	
		Fonds propres	201 000	19
		Emprunts	642 812	60
Totaux	1 068 332		1 068 332	

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les aides du Département, de la Région et de l'Etat, des Iles du Ponant et de Vannes Agglo.

Avis sur le projet de révision de la carte cantonale

Le Maire indique qu'il a reçu du Conseil Général le projet de révision de la carte cantonale du Morbihan. Le Conseil sollicite l'avis du Conseil municipal sur ce projet. Considérant le projet de révision de la carte cantonale pour le Morbihan élaboré par le Ministère de l'Intérieur, quelles seront les conséquences de cette carte pour les intérêts des petites communes et de leurs habitants ? Considérant l'absence de prise en compte dans ce projet des toutes les réalités territoriales et humaines, soucieux de voir les élus départementaux continuer d'être les élus de proximité défenseur de notre département, à l'unanimité, le Conseil décide de demander que soit organisée par l'Etat, avant toute décision, une véritable concertation auprès des élus locaux

Questions diverses

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 18 janvier 2014 à 11h00.

La séance est levée à 19h00.

Séance du 24 janvier 2014

Présents : Messieurs Jean PRESSARD, Jean FREYRE, Claude FOUCHER, Gildas MACHELOT, Ronan MERINI, Christophe LE MENE, Yves BRIEL, Mesdames Anne DANET, Anne BURBAN, Yanne RIGUIDEL et Catherine LE ROUX,

Absents excusés : Messieurs Hubert O'NEILL, Philippe LE BERIGOT et Patrick DUBOIS,

Monsieur Hubert O'NEILL donne pouvoir à Monsieur Jean PRESSARD

Absent : Monsieur Lionel GUILLEVIC.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 17 décembre 2013.

À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Retrait de la délibération du 20 novembre 2013 relative au marché de réfection du camping municipal.

Lotissement Ar er Vran - construction de 6 logements locatifs sociaux et viabilisation de 3 lots à bâtir - désignation des attributaires

Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat, assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé, pour le compte de la Commune, à une consultation pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux et la viabilisation de 3 lots à bâtir. La consultation s'est déroulée en deux temps, une première consultation pour les travaux de voirie, réseaux et aménagements paysagers, puis une seconde consultation pour la réalisation des bâtiments. La 1^{ère} consultation a été organisée le 12 novembre 2013. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 15 novembre 2013 et mis en ligne sur le site internet de Bretagne Sud Habitat. À l'issue de la 1^{ère} consultation, 6 plis ont été reçus dans les délais prescrits soit pour le 02 décembre 2013 à 12h00.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Entreprises	Estimations HT	Base HT	Option 1 Option 2	Total HT
1. Terrassement, voirie	Eurovia	81 800	120 981,85		120 981,85
2. Réseau profond	Alre TP	68 000	10 157,00	21 499 31 944	63 600,00
3. Réseau souple	Alre TP	38 250	40 000,00		40 000,00
4. Espaces verts	Le Pendu	10 000	14 600,00		14 600,00
Total		198 050		239 181,85	

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les marchés des lots 1, 2, 3 et 4 avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, signer les éventuels avenants en plus ou moins value de moins de 5% du marché initial, et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Modification du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que la personne occupant le poste de secrétaire générale a obtenu le concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, il convient, au sein du service administratif de créer un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie B à compter 1^{er} février 2014. Considérant que la personne occupant le poste intitulé « urbanisme-comptabilité-élections » a obtenu le concours de Rédacteur, il convient, au sein du service administratif de créer un emploi de Rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B à compter 1^{er} février 2014. À l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service	Grade	Temps travail	Effectif
Administratif	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	complet	1
	Rédacteur	complet	1
	Adjoint territorial administratif de 2 ^{ème} classe	complet	1
	Adjoint territorial administratif de 2 ^{ème} classe	30/35e	1
Animation	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{er} classe	complet	1
Littoral	Agent de maîtrise	complet	1
Police	Gardien de police	complet	1
Technique	Agent de maîtrise principal	complet	1
	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	complet	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	complet	4
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	complet	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	annualisé	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	12/35e	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	annualisé	1

Régime indemnitaire

Le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires et stagiaires peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire. Ce régime indemnitaire ne peut toutefois être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique de l'État soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale. Le Maire propose de modifier, comme suit, le régime indemnitaire du service administratif afin de tenir compte des nouveaux cadres d'emploi :

- L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires : Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 8 (précisé dans le tableau ci-après) :

Grade	Effectif	Coefficient
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	4

- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures : Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 3 (précisé dans le tableau ci-après) :

Grade	Effectif	Coefficient
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1
Rédacteur	1	0,8

- L'indemnité d'administration et de technicité : Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 8 (précisé dans le tableau ci-après) ;

Grade	Effectif	Coefficient
Rédacteur	1	5

Les indemnités seront versées dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal du 15 février 2013.

À l'unanimité, le conseil municipal décide que le régime indemnitaire sera attribué dans les conditions exposées ci-dessus ; que l'autorité territoriale fixe les montants individuels dans la limite des coefficients de modulation individuels maximums déterminés par la réglementation ; que les primes

et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ; d'inscrire des crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Mesdames Catherine LE ROUX et Yanne RIGUIDEL quitte la séance à 18h10.

Modification des statuts du SDEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Par délibération de son Comité Syndical en date du 12 décembre 2013, le SDEM a lancé une procédure d'adaptation de ses statuts. Cette adaptation porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques. La proposition d'adaptation des statuts faite ci-après a donc pour but de permettre au SDEM de répondre opportunément à la demande de certains adhérents. Les communes restent, à terme, libres de leur choix puisqu'il s'agit de compétences dites « à la carte » qu'elles pourront ensuite décider ou pas de transférer au syndicat. Il est proposé d'insérer aux statuts actuels un article 3.2.5 intitulé : Infrastructures de charges pour les véhicules électriques ou hybrides « le syndicat exerce en lieu et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ». Il s'agit pour le SDEM de répondre aux communes qui le solliciteraient et de contribuer ainsi à l'équipement des communes morbihannaises en matière d'infrastructures de charge. Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable. La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT. Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM. À l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. ;
- précise que la présente délibération sera notifiée au Président du SDEM.

Contrat d'occupation privative du logement de fonction de l'ancienne école publique - fixation du montant de la redevance

Le contrat d'occupation privative du logement de fonction de l'ancienne école publique s'achève le 08 mars 2014. Le Maire rappelle que le logement de fonction de l'ancienne école publique est frappé d'affectation spéciale de sorte qu'il ne peut être loué que de façon précaire et révocable. À l'unanimité, le Conseil municipal décide de louer ce logement pour une durée d'un an et de fixer le montant de redevance mensuelle à 520 € (soit 2% d'augmentation).

Questions diverses

- Retrait de la délibération du 20 novembre 2013 relative au marché de réfection du camping municipal : Monsieur le Maire indique que le 20 novembre 2013, le Conseil municipal a par délibération désigné les attributaires du marché de réfection du camping municipal. Du fait des délais d'instruction des demandes de financement, notamment des Iles du Ponant

qui renégocient le Contrat Etat-Région pour les îles, certaines décisions d'attribution de subvention n'interviendront probablement pas avant l'été. Dans l'attente de ces décisions, la Commune n'a pas notifié les marchés aux entreprises. De plus, la durée de validité des offres sera dépassée avant que les subventions ne soient accordées à la Commune. C'est pourquoi le Maire propose de retirer cette délibération. À l'unanimité, le Conseil municipal décide retirer ladite délibération.

- **Demande d'aides auprès du CCAS.** À l'unanimité, le Conseil municipal demande au CCAS d'apporter une aide aux parents résidant et travaillant sur l'île et dont les jeunes enfants sont gardés sur le continent faute de mode de garde sur le territoire de la Commune. Cette aide pourrait porter sur le coût de passage pour faire l'aller-retour vers Port-Blanc dans le seul but d'emmener les enfants à leur mode de garde.

Autres points évoqués

- Madame BURBAN fait remarquer que le sentier côtier qui longe la décharge de Penhap nécessite d'être nettoyé (bris de verre,...) car les déchets le rendent dangereux. Le Maire précise qu'il rendra compte de ce qui aura été fait lors du prochain conseil municipal.

- Monsieur MERINI indique qu'il n'y a pas d'éclairage public au Champ de l'Eternité.

- Monsieur FOUCHER indique que c'est également le cas au Gazolven, où l'éclairage public ne peut être rétabli tant qu'un propriétaire voisin n'aura pas élagué les branches de ses arbres qui touchent les fils électriques.

- Madame BURBAN demande quand commencent les travaux de la route de l'école. Monsieur FOUCHER indique que la réfection aura lieu durant le 1^{er} trimestre 2014.

La séance est levée à 18h36.

Séance du 21 février 2014

Présents : Messieurs Jean PRESSARD, Jean FREYRE, Claude FOUCHER, Gildas MACHELOT, Ronan MERINI, Christophe LE MENE, Yves BRIEL, Hubert O'NEILL, Mesdames Anne DANET, Anne BURBAN et Catherine LE ROUX,
Absents excusés : Messieurs Philippe LE BERIGOT et Patrick DUBOIS, Madame Yanne RIGUIDEL,
Absent : Monsieur Lionel GUILLEVIC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 24 janvier 2014.

Le Conseil municipal autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Lotissement Ar er Vran – construction de 6 logements locaux sociaux et viabilisation de 3 lots à bâtir - désignation des attributaires
- Lotissement Ar er Vran – affiliation à la TVA
- Pôle artisanal du Grégan – Modification de l'attribution des lots

Budget communal : vote du compte administratif 2013.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Maire, Monsieur Jean PRESSARD, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur Jean PRESSARD étant sorti de la pièce, Monsieur Jean FREYRE est élu président de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2013	479 133,76
Résultat antérieur reporté (2012)	1 017 580,09
Résultat de clôture	1 496 713,85

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2013	-142 394,66
Résultat antérieur reporté (2012)	-196 746,90
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter)	-339 141,56
Restes à réaliser en dépenses	-415 112,73
Restes à réaliser en recettes	111 300,00
Résultat global	-642 954,29

À l'unanimité, le Conseil adopte le compte administratif 2013.

Madame Anne BURBAN arrive à 18h23.

Budget communal : approbation du compte de gestion 2013 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

À l'unanimité, le Conseil adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Budget communal : affectation du résultat du compte administratif 2013

Résultat de la section de fonctionnement	1 496 713,85
Besoin de financement de la section d'investissement	642 954,29

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	642 954,29
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	853 759,56

À l'unanimité, le Conseil adopte la proposition d'affectation faite par le Maire.

Budget mouillages : vote du compte administratif 2013

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Maire, Monsieur Jean PRESSARD, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur Jean PRESSARD étant sorti de la pièce, Monsieur Jean FREYRE est élu président de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Montant
Résultat budgétaire (recettes – dépenses)	229,11
Résultat antérieur reporté	94 275,56
Résultat de clôture	94 504,67

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire (recettes – dépenses)	-288,28
Résultat antérieur reporté	732,86
Solde d'exécution de la section d'investissement	444,58
Restes à réaliser en dépenses	-26 000,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Résultat global	-25 555,42
Besoin de financement = résultat global si négatif	25 555,42

À l'unanimité, le Conseil adopte le compte administratif 2013. Le Maire précise que la différence de résultat par rapport aux années précédentes réside dans le fait que le paiement de l'AOT qui devait être réglé à terme échu, doit maintenant l'être en début d'année, de sorte qu'en 2013, l'AOT a été payée deux fois (pour 2012 et 2013).

Budget mouillages : approbation du compte de gestion 2013 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

À l'unanimité, le Conseil adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Budget mouillages : affectation du résultat du compte administratif 2013

Capacité d'autofinancement de la section d'exploitation	94 504,67
Besoin de financement de la section d'investissement	25 555,42

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	25 555,42
---	-----------

Affectation à la section d'exploitation (report à nouveau)	68 949,25
--	-----------

À l'unanimité, le Conseil adopte la proposition d'affectation faite par le Maire.

Questions diverses

- **Lotissement Ar er Vran – construction de 6 logements locatifs sociaux et viabilisation de 3 lots à bâtir – désignation des attributaires** : Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat, assistant à la maîtrise d'ouvrage, a procédé, pour le compte de la commune, à une consultation pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux et la viabilisation de 3 lots à bâtir. La consultation s'est déroulée en deux temps, une première consultation pour les travaux de voirie, réseaux et aménagement paysagers, puis une seconde consultation pour la réalisation des bâtiments. Le Conseil municipal a attribué les lots relatifs aux travaux de VRD par délibération en date du 24 janvier 2014. La seconde consultation a été organisée le 20 novembre 2013. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 23 novembre 2013 et mis en ligne sur le site internet de Bretagne Sud Habitat. À l'issue de cette consultation, 29 plis ont été reçus dans les délais prescrits, soit pour le 13 décembre 2013 à 12h00.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Entreprises	Estimations prévisionnelles HT	Offre de base HT
5 : Gros œuvre	HD Constructions	315 000	318 952,82
6 : charpente bois	Loy	27 000	23 889,85
7 : couverture ardoises	Michel Boursicaud	62 000	45 334,70
8 : menuiseries extérieures	Loy	62 000	50 462,80
9 : menuiseries bois	Loy	30 000	30 407,98
10 : cloisons sèches, isolation	CIBS	69 000	62 503,55
11 : revêtements de sols, faïence	Le Dortz	20 000	20 753,73
12 : peinture	SPRO	27 000	24 006,02
13 : électricité, chauffage, ventilation	Eltic	55 000	54 909,12
14 : plomberie, sanitaires	Berthelot	33 000	36 904,01
Total	700 000	668 124,58	

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés des lots 5 à 14 avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, à signer les éventuels avenants en plus ou moins value de moins de 5 % du marché initial.

- **Lotissement Ar er Vran – affiliation à la TVA** : Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet de viabilisation de 3 lots en accession sociale et de réalisation d'un lotissement dénommé « Ar er Vran » au lieu dit « Vieux Moulin » a déjà été présenté et approuvé en Conseil municipal. Un budget annexe « Ar er Vran » a d'ailleurs été créé par délibération du Conseil municipal. Il propose à présent de délibérer sur la soumission de cette opération au régime de la TVA. À l'unanimité, le Conseil décide d'assujettir cette opération à

la TVA, d'autoriser le Maire à faire une demande d'affiliation auprès des services fiscaux pour l'application du régime de la TVA.

• Pôle artisanal du Grégan - modification de l'attribution des lots : Suite à un désistement, il convient de modifier l'attribution des lots comme suit : le lot n° 15 (416 m²) est attribué à l'entreprise Marion. Les autres lots restent inchangés. À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer le lot n° 15 comme mentionné ci-dessus.

La séance est levée à 19h00.

Séance du 19 mars 2014

Présents : Messieurs Jean PRESSARD, Jean FREYRE, Claude FOUCHER, Gildas MACHELOT, Ronan MERINI, Christophe LE MENE, Yves BRIEL, Hubert O'NEILL, Philippe LE BERIGOT et Patrick DUBOIS, Mesdames Anne BURBAN, Yanne RUGUIDEL et Catherine LE ROUX,

Absente excusée : Madame Anne DANET,

Madame Anne DANET donne pouvoir à Madame Catherine LE ROUX

Absent : Monsieur Lionel GUILLEVIC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 21 février 2014.

Le Conseil municipal autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Budget annexe lotissement ar er vran – vote du budget primitif 2014
- Adoption d'un tarif « forfait ménage » pour la salle polyvalente.

Discours de Monsieur le Maire rappelant le travail effectué durant le mandat, et remerciant son équipe.

Plan local d'urbanisme - approbation

M. le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par le conseil municipal lors de sa séance en date du vingt-six mars deux mille dix. Par courrier en date du 17 novembre 2009, M. le Préfet a mis en demeure la Commune de prescrire l'élaboration d'un PLU avant le 31 mars 2010. La délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2010 précise dans son « Article 2 : que cette procédure de révision a comme objectifs de :

- Proposer un projet de développement global et durable pour la commune prenant notamment en compte le contexte démographique, les besoins en équipements et en logements diversifiés pour répondre aux objectifs de mixité sociale ;
- Assurer la préservation de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire ;
- Créer les conditions du maintien du développement économique de l'île, dans toutes ses composantes ;
- Mettre en conformité le document d'urbanisme existant avec les orientations :
 - du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM),
 - du Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
 - du Programme local de l'habitat (PLH) et de tout autre document supra-communal ;
- Intégrer l'ensemble des dispositions législatives en vigueur et notamment la prise en compte de la loi Littoral et de la loi Grenelle ; »

Le débat sur les objectifs et orientations du projet a été mené sur la base d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté au conseil municipal en date du 16 novembre 2012. L'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription. Le bilan de cette concertation a

été tiré le 21 juin 2013. Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le conseil municipal en date du 21 juin 2013. M. le Maire expose que :

a) Le dossier a été transmis à toutes les personnes publiques associées, aux services concernés, aux communes limitrophes, pour avis. Plusieurs avis ont été émis, dont les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance :

- Le Préfet a émis un avis argumenté en deux points relatifs à : la légalité du document et la lisibilité du document. L'avis est assorti de trois annexes relatives à l'archéologie, le risque de submersion et les éléments relatifs à la lisibilité du document.
- L'autorité environnementale a transmis un avis sans observation.
- La commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites a émis un avis favorable sur le dossier présenté au titre des mouvements d'Espaces Boisés Classés et demande de reclasser en E.B.C. 5 îlots identifiés dans l'avis.
- La commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles a émis un avis favorable.
- La chambre d'agriculture du Morbihan a émis un avis favorable en s'interrogeant sur le classement en espace remarquable de certains terrains.
- Le service archéologique de la D.R.A.C. a transmis des documents complémentaires d'identification de sites archéologiques.
- Le comité régional conchylicole a émis un avis favorable en demandant des modifications de périmètre de concession et la reprise du règlement type.
- Vannes agglomération au titre du S.C.O.T. a émis un avis favorable en demandant de protéger les linéaires commerciaux en compatibilité avec le D.A.C., des évolutions du règlement écrit.
- Le S.I.A.G.M. a émis un avis favorable.
- La Chambre de Commerce du Morbihan a émis un avis favorable.
- La Communauté de Communes de la presqu'île de Rhuys a émis un avis favorable.
- Les communes de Saint Armel et Baden ont émis un avis favorable.

b) Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été globalement reçu favorablement par les personnes publiques et services concernés. Les remarques émises impliquent des modifications du plan de zonage, du règlement, des O.A.P., du rapport de présentation et des pièces annexes.

c) Le projet de P.L.U. a été soumis à enquête publique du 17 octobre au 19 novembre 2013, sur le registre R1 on recense 29 interventions, dans le registre R2 sont assemblés 77 courriers. Compte tenu des doubles dépositions, ce sont 91 intervenants qui se sont exprimés dont 3 associations locales.

Le commissaire enquêteur a remis au maire son procès-verbal et ses questions en date du 29 novembre 2013, le maire a donné réponse en date du 10 décembre 2013.

d) Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de P.L.U. en date du 18 décembre 2013 sans réserve ni recommandation. Il a formulé un avis regroupé par thèmes en réponse aux demandes et remarques du public. Suite à la demande du Tribunal Administratif, le Commissaire enquêteur a complété son avis le 20 janvier 2014.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble des avis P.P.A., dont les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance, a fait l'objet d'une analyse détaillée au sein de la commission municipale qui s'est réunie le 14 janvier 2014. Les demandes exprimées lors de l'enquête publique ont également fait l'objet d'une étude attentive. En conclusion, M. le Maire expose que :

a) Le dossier de P.L.U. nécessite des compléments et des modifications afin d'assurer la bonne sécurité juridique du projet, de corriger des erreurs matérielles, des omissions ; ces ajus-

tements répondent à des demandes des Personnes Publiques Associées ou exprimées lors de l'enquête publique. Les modifications apportées suite aux avis des services et à l'enquête publique ont été prises en compte dans la mesure où elles :

- Ne portent pas atteinte au P.A.D.D. dans ses orientations générales.
- Ne portent pas atteinte à l'équilibre général du P.L.U.
- Répondent à une demande explicite des services permettant d'assurer une plus grande sécurité juridique entre autre sur l'application de la loi littoral.
- Répondent à une demande du public sans mettre en cause les principes d'élaboration et la construction réglementaire du dossier de P.L.U.

a) Les modifications portent sur l'ensemble des pièces du dossier : rapport de présentation, règlement écrit et graphique, O.A.P., annexes. Les principales évolutions apportées sont les suivantes :

- Suppression des zones Nmc identifiant les zones de mouillage qui sont reclassées en zone NDs conformément à la proposition de M. le Préfet.
- Réduction des zones AO identifiant les activités aquacoles par un reclassement en NDs des concessions ostréicoles. Seul un secteur d'exploitation accueillant des cales et bassins au niveau du Trec'h est maintenu en zone AO conformément aux observations de M le Préfet.
- Réduction des zones portuaires pour les faire coïncider avec les périmètres portuaires officiels.
- Réduction de périmètres constructibles et de plusieurs zones Na pour les reclasser en zone NDs conformément à l'avis de M le Préfet s'appuyant sur la délimitation des espaces remarquables identifiés dans une cartographie notifiée par le Préfet le 2 janvier 1996 ou situés dans des espaces non construits de la bande littorale des 100m limitrophe du DPM.
- Modification de certains Espaces Boisés Classés conformément à l'avis de la commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.
- Décisions apportées à la définition des secteurs Ubhr.
- Délimitation des secteurs où le changement de destinations des activités commerciales fait l'objet de mesures spécifiques
- Compléments apportés aux questions relatives à la gestion des eaux usées par la fourniture du plan de zonage d'assainissement collectif et l'apport des éléments par le SIAEP justifiant de la capacité de la station d'épuration au regard du projet de PLU.
- Mise à jour de la servitude de passage des piétons le long du littoral conformément à l'arrêté préfectoral du 7 mai 2004.

Par ailleurs, quelques compléments techniques et réglementaires ont été apportés afin d'améliorer la compréhension d'ensemble du document et sa lisibilité notamment au plan de zonage. M. le Maire rappelle que l'ensemble de ces modifications, le rapport et les conclusions d'enquête ainsi que les avis des PPA, sont présentés dans le dossier qui a été mis à disposition des élus depuis le 09 mars 2014 afin d'étudier les évolutions apportées en vue de ce Conseil Municipal. M. le Maire propose que le dossier de P.L.U. soit ainsi complété et modifié au regard de ces principes. À l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les modifications et compléments ainsi exposés.
- approuve le dossier de Plan Local d'Urbanisme ainsi complété et modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Monsieur MERINI demande si le PLU sera figé ou si des modifications seront possibles à l'avenir. Monsieur FREYRE répond que les procédures de révision peuvent intervenir tant que le document est en vigueur.

Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées et du schéma directeur des eaux pluviales

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il était nécessaire de mettre à jour et de réaliser de nouvelles études qui seront annexées au document approuvé :

- le zonage d'assainissement des eaux usées dont la mise en œuvre relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de Vannes Ouest,
- le schéma directeur d'assainissement pluvial.

Les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été arrêtés par le conseil municipal lors de la séance du 21 juin 2013. Les enquêtes publiques se sont déroulées en mairie le 17 octobre au 19 novembre 2013 inclus, parallèlement à l'enquête organisée pour l'élaboration du plan local d'urbanisme. Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif pour ces deux dossiers a émis des avis favorables et aucune modification n'a été apportée aux projets tels qu'ils avaient été arrêtés. Le SIAEP Vannes Ouest a approuvé la version définitive du zonage d'assainissement des eaux usées lors de son comité syndical qui s'est tenu le 07 février 2014.

Il est donc proposé au conseil d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées et le schéma directeur d'assainissement pluvial. À l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le zonage d'assainissement des eaux usées et le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- dit que les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales seront annexés au dossier du plan local d'urbanisme approuvé ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Droit de préemption urbain – mise en cohérence avec le zonage du plan local d'urbanisme approuvé

Il est rappelé au Conseil Municipal que, par délibérations des 04 mai 1988 et 15 novembre 2002, le droit de préemption urbain a été institué sur les zones Urbaines (U) et à Urbaniser (1NA) du POS. La Commune vient d'approuver son Plan Local d'Urbanisme. Aussi, il convient de mettre en conformité les zonages couverts par le droit de préemption urbain conformément à l'article L122-1 du code de l'urbanisme qui prévoient que les communes d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan. Celui-ci permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations. Le champ d'application du droit de préemption urbain est, conformément à ses finalités, restreint aux seuls espaces qui ont une vocation urbaine :

- les zones urbaines dites zones U qui correspondent à des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter,
- les zones à urbaniser dites zones AU qui correspondent à des secteurs de la commune à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation :

- 1AU immédiatement constructibles
- 2 AU nécessitant une modification ou une révision du PLU

Considérant la nécessité de reconduire l'institution du droit de préemption urbain en l'adaptant au PLU approuvé, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide d'instituer, conformément à l'article L 211-1 alinéa 1 du Code de l'Urbanisme, un droit de préemption urbain sur la totalité des zones Urbanisées (zonages U) et des zones à Urbaniser (zonage 1AU et 2AU) telles qu'elles figurent au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 mars 2014 ;
- donne délégation au Maire pour exercer, en tant que de

besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de préciser que les articles L. 2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

- précise que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux.
- précise que le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R.123-13-4 du code de l'urbanisme.
- précise, par ailleurs, qu'une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan, Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux, Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat, La Chambre Départementale des Notaires à Vannes, Le barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance à Vannes, Greffe du Tribunal de Grande Instance à Vannes, précise, enfin qu'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert et mis à la disposition du public conformément à l'article L123-12 du code de l'urbanisme.

Construction de 6 logements locatifs sociaux – autorisation d'exécution d'opération

Le Conseil municipal par délibération des 24/01/2014 et 21/02/2014 a émis un avis favorable sur l'exécution de cette opération, au stade « appel d'offres », aux conditions ci-après.

L'opération porte sur 6 logements individuels répartis ainsi :

Répartition	T3	T4
PLUS	2	4

Le coût de revient et le plan de financement prévisionnels de l'opération locative sont estimés comme suit :

Coût de revient	Coût HT évalué	Coût TTC évalué (TVA à 5,5%)
Charges foncières	31 668	32 667
Bâtiment	668 124	704 871
Honoraires	66 073	69 708
Actualisation de prix	7 204	7 600
Conduite d'opération interne	30 000	30 000
Aléas (3%)	20 044	21 146
Total coût de revient budgété	823 113	865 992

Plan de financement	Montant évalué
Prêt CDC PLUS	611 472
Subvention de l'Etat	51 600
Subvention du Conseil Régional	82 320
Subvention du Conseil Général	72 000
Subvention de l'Intercommunalité	18 600
Fonds propres de l'ILE AUX MOINES	30 000
Total financement budgété	865 992

Coût de revient au m ²	Surface au m ²	Coût au m ² de surface
	438,38	1975

Surface utile	438,38	1975
---------------	--------	------

L'étude de l'équilibre financier de l'opération permet :

- d'évaluer son résultat à l'issue de la 35^{ème} année d'exploitation, après reconstitution des fonds propres investis et prise en compte des impacts liés à la valorisation de la trésorerie,
- d'évaluer les fonds propres par logement à 5000€.

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

Obtention du permis de construire	10 mars 2011
Consultation des entreprises	Novembre - décembre 2013
Demande de financement à la Caisse des Dépôts	Février - Mars 2014
Acte d'acquisition foncière	Non concerné
Notification des marchés	Mars 2014
Notification de l'ordre de service	Avril - mai 2014
Durée du chantier	12 mois
Réception de l'opération	Mai 2015

Autorisations de financement par emprunt : pour le financement de cette opération, le maire demande au conseil de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de 611 472€ dont les caractéristiques sont les suivantes : Emprunt de type « prêt locatif à usage social » :

Montant du prêt	611 472 €
Durée totale du prêt	35 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisibilité limitée
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%
Préfinancement	Sans
Garanties	Sans

À l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide l'exécution de cette opération,
- autorise le Maire à solliciter les financements nécessaires,
- autorise le Maire à signer les marchés de travaux et prestations de services après obtention des financements escomptés, et à délivrer les ordres de service,
- autorise le Maire, à signer seul les contrats réglant les conditions

de ces prêts et les demandes de réalisation des fonds.

Acquisition de la voie d'accès à l'extension du cimetière

Le Maire indique que l'acquisition d'une portion des parcelles AB 865 (348 m²) et AB 665 (175 m²) permettant l'accès à l'extension du cimetière semble possible. L'acquisition porterait sur une portion des ces parcelles représentant un passage de la voie publique jusqu'au cimetière d'une surface estimée de 523m². Messieurs FOUCHER et LE BERIGOT sont sortis de la salle. À l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'acquisition de ce passage d'une surface totale de 523m² pour un montant de 64 135€ hors frais de notaire,
- autorise la pose des différents réseaux nécessaires à la desserte des lots voisins,
- autorise l'installation d'une pompe de relevage sur l'assiette de l'extension du cimetière,
- désigne Maître DUGOR, comme notaire en charge du dossier pour le compte de la Commune.

Budget communal : fixation du taux d'imposition 2014 des trois taxes directes locales.

Le Maire propose au conseil de fixer les taux des 3 taxes directes locales que sont la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,50 %, (pour rappel 9,75% en 2013)
- Taxe foncière sur le bâti : 24,45 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,40 %.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer, pour 2014, les taux d'imposition des trois taxes directes locales mentionnés ci-dessus.

Budget communal : vote du budget primitif 2014.

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 sur lequel il délibère. Le budget primitif 2014 présente l'équilibre suivant :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 959 599,77 €	1 959 599,77 €	0
Fonctionnement	2 198 218,48 €	2 198 218,48 €	0
Cumul	4 157 818,25 €	4 157 818,25 €	0

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2014.

Budget communal : cotisations municipales 2014.

Le Maire propose d'adhérer aux organismes suivants et d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires au paiement des cotisations :

- Association des îles du Ponant,
- Comité départemental du tourisme,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
- Association des Maires du Morbihan,
- Association départementale pour le développement des arts vivants dans le Morbihan,
- Association la Semaine du Golfe
- Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan.

À l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer aux organismes mentionnés ci-dessus.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'île aux moines au titre de l'année 2014.

À l'unanimité, le Conseil municipal attribue une subvention de 67 000 € au CCAS de l'île aux Moines, et prévoit les crédits nécessaires au chapitre 65.

Attribution d'une subvention à l'EHPAD de l'île aux Moines au titre de l'année 2014.

À l'unanimité, le Conseil municipal attribue une subvention de

23 000 € à l'EHPAD, résidence Léon Vinet de l'île aux Moines, et prévoit les crédits nécessaires au chapitre 65.

Budget mouillages : vote du budget primitif 2014.

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2014 sur lequel il délibère. Le budget primitif 2014 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Investissement	105 484,25 €	105 484,25 €	0 €
Exploitation	113 949,25 €	113 949,25 €	0 €
Cumul	219 433,50 €	219 433,50 €	0 €

À l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget Mouillages 2014.

Budget mouillages : adoption des tarifs 2014

Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le préfet maritime de l'Atlantique et par le préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ». De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et celui de juillet 2013 de 702,20.

Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2014 :

- Tarif professionnel : (100 € X 702,20) / 585,50 = 119,93 € (soit 120 €). Pour rappel, le tarif 2013 était de 119 €.

- Tarif plaisance : (23,61 € X 702,20) / 585,50 = 28,32 €,

Soit : (28,32 € X longueur du bateau) + 0 € (frais fixes). Pour rappel, le tarif 2013 était de 28,15 €.

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égale à 50, et à l'euro inférieur lorsque il est inférieur à 50.

Les frais fixes ont été supprimés pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

À l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2014, supprime les frais fixes pour l'année 2014.

Octroi des subventions 2014 aux associations.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

Organismes	Montant 2014
Gymnastique féminine	800€
Anciens combattants	750 €
Comité des fêtes	4000 €
Club des sages	500 €
Association nautique	2200 €
Un sinagot îlois	1100€
Les escales musicales	1000 € + 400€ par concert (4)
APEL	1000 €
Les amis du sentier littoral	200 €
Festival du conte	800 €
CREPHI	650 €
Association korollerien izenah	850 €
Kinball club îlois	1500€
Banque alimentaire	200 €

Ligue contre le cancer	150 €
ACCA	500€
Croix rouge française	100 €
Adapei – Les papillons blancs	100 €
Secours catholique	150 €
DIORREN	400 €
Easylang	200€
ASI	Représenter une demande après tenue d'une AG
Les Iliennes du Guéric	400€ sur justificatifs
Total associations	19 150 €

et de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations,

- Monsieur Gildas MACHELOT ne prend part au vote pour la subvention accordée au CREPHI,

- Madame Yanne RIGUIDEL ne prend part au vote pour les subventions accordées à Korollerien Izenah, au comité des fêtes et des régates,

- Madame Catherine LE ROUX ne prend pas part au vote pour les subventions accordées à Korollerien Izenah et au Club des Sages.

Modification des tarifs du camping

Le Maire indique le taux de TVA applicables aux tarifs du camping est passé au 1^{er} janvier 2014 de 7% à 10%. Il propose de modifier les tarifs en conséquence. La tarification varie selon 3 périodes :

Tarif vert : hors vacances scolaires toutes zones (juin et septembre compris) et hors mois de mai

Tarif bleu : vacances de pâques, mois de mai, début juillet

Tarif jaune : du samedi 14 juillet au samedi suivant le 31 août

Le camping municipal sera ouvert en 2014 : du samedi 19 avril jusqu'au 22 septembre.

- Tentes équipées :

Tente équipée 4 couchages (2 lits de 140)				5 couchages	6 couchages
Prix / nuit de 17 h à 10 h	1 nuit *	2 à 4 nuits	5 nuits et +		
Tarif Vert	46 € *	36 €	31 €		
Tarif bleu	62 € *	52 €	46 €	+ 6 € par jour	+ 12 € par jour
Tarif jaune	77 € *	67 €	62 €		

Une caution de 200€ sera demandée.

*réservation possible seulement 24h à l'avance, sous réserve de disponibilité

En supplément :

Frais de réservation : 5 €

Taxe de séjour (à régler sur place) :

0.20 € / pers (à partir de 13 ans) / nuit

- Emplacements nus :

Tarifs Emplacements Nus - Sans Electricité	Prix / jour / pers.
Adulte (13 ans et +)	7 € *
Enfant (12 ans et -)	4 €
Bébés (18 mois et -)	Gratuit
Groupe Adultes (10 pers. et +)	6.5 € *
Travailleurs Saisonniers (sur présentation du contrat travail)	3.5 € *
*Taxe de séjour incluse (0.20 € / jour / pers.)	

- Prestations optionnelles :

Formule « profitons plus... longtemps ! »	Prix par location (Sous réserve de disponibilité)	selon la période tarifaire :		
	Arrivée anticipée à partir de 11h ou départ tardif jusqu'à 16h	16	21	26
Location de draps	Prix du kit / lit (draps + taies)	11 €		
Forfait ménage	Sous réserve de disponibilité	52 €		
Kits entretien	éponge, chiffonnette, produit vaisselle, sacs poubelles, produit de nettoyage	3 €		
Kits bébé	Baignoire, chaise haute et lit	22 € la semaine ou 12€ les court séjours (3 jours et moins)		
Lessive	Jeton de lavage	6€ le jeton		
	Jeton de séchage	3€ le jeton		
	Jetons de lavage + séchage	8€ le jeton		
	Dosette de lessive	0,80 € la dosette		

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, assujettis à un taux de TVA de 10%.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte les tarifs mentionnés ci-dessus.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable de la Trésorerie de Vannes Ouest (Monsieur Jean-Charles BARD) au taux de 50% pour l'année 2014,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Budget annexe lotissement ar er vran : vote du budget primitif 2014

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2014 sur lequel il délibère. Le budget primitif 2014 présente l'équilibre suivant :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 155 992,00 €	1 155 992,00 €	0 €
Fonctionnement	1 155 992,00 €	1 155 992,00 €	0 €
Cumul	2 311 984,00 €	2 311 984,00 €	0 €

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif AR ER VRAN 2014.

Adoption d'un tarif « forfait ménage » pour la salle polyvalente

Le Maire indique qu'il est sollicité pour des sociétés de l'événementielle pour l'organisation de courts-séjours sur la commune, et que l'une des sociétés demande le montant un devis pour les frais de ménage de la salle polyvalente. A ce jour, il n'existe pas de tarif ménage pour la salle polyvalente mais uniquement un système de caution. À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter un tarif ménage sous la forme d'un forfait pour un montant de 300€. Une caution de 300€ sera demandée.

Intervention de Monsieur LE BERIGOT remerciant Monsieur le Maire, la municipalité et les conseillers pour leur travail durant le mandat.

La séance est levée à 18h40.

Séance du 29 mars 2014

Présents : Philippe LE BERIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Patrick DUBOIS, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER, Ronan MERINI, Laure PEDEZERT-RENAUX, Catherine LE ROUX, Christine DUFOUR-MANTELE, Martine MARION, Christophe TATTEVIN, Hubert O'NEILL.

Le maire sortant, Monsieur Jean PRESSARD, prononce l'ouverture de la séance et déclare l'ensemble des conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Puis, la séance est présidée par la doyenne d'âge, Madame Danielle FENEUX, conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle procède à l'appel nominal des conseillers et vérifie que le quorum est atteint.

Monsieur Ronan MERINI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne Messieurs Joël BOUF et Régis TALHOUARNE comme assesseurs du bureau.

Élection du Maire

À l'invitation de la présidente de séance, Monsieur LE BERIGOT Philippe se déclare candidat. A l'issue de vote à bulletin secret, Monsieur LE BERIGOT Philippe ayant obtenu la totalité des suffrages exprimés (15 pour) il est élu maire de la Commune de l'Île aux Moines.

Détermination du nombre des adjoints

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire. Après délibération et l'unanimité, le conseil municipal fixe à trois le nombre d'adjoints au maire de l'Île aux Moines.

Élection des adjoints

Le maire rappelle au conseil que la procédure est identique à celle de l'élection du maire et que les adjoints sont élus dans l'ordre du tableau. À l'issue des votes, la majorité absolue des suffrages exprimés ayant été obtenue, le conseil municipal élit :

BOUF Joël	1 ^{er} adjoint au maire de l'Île aux Moines
BELLEGO Marie-Paule	2 ^{ème} adjoint au maire de l'Île aux Moines
DUBOIS Patrick	3 ^{ème} adjoint au maire de l'Île aux Moines

Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Maire propose au Conseil municipal de lui confier les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (jusqu'à 75 000€ H.T.) ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; de consentir cette délégation tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 5 000 € HT par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

21° D'exercer, au nom de la commune, et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

À la majorité (14 pour, 1 abstention), le Conseil municipal décide de :

- confier au Maire les délégations de pouvoirs mentionnées ci-dessus,
- prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable,
- que les décisions prises en application de cette délibération portant délégation peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Le Maire rendra compte au Conseil des décisions prises sur la base de cette délégation.

Demande d'attribution du titre de maire honoraire à Monsieur Jean Pressard, ancien maire de la commune de l'Île aux Moines

Le Maire indique que Monsieur Jean PRESSARD, ancien Maire de la Commune de l'Île aux Moines réunit les conditions exigées pour bénéficier de l'honorariat municipal. En effet, il a exercé durant plus de dix-huit années des fonctions municipales en tant que maire ou adjoint. À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour l'octroi du titre de Maire Honoraire à Monsieur Jean PRESSARD.

La séance est levée à 10h47.



Séance du 18 avril 2014

Présents : Philippe LE BERIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Patrick DUBOIS, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER, Ronan MERINI, Laure PEDEZERT-RENAUX, Catherine LE ROUX, Christine DUFOURMANTELLE, Martine MARION, Christophe TATTEVIN, Hubert O'NEILL.

Absent : Néant.

Le Maire demande au Conseil de voter l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 29 mars 2014.

Création des commissions municipales et désignation de leurs membres.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer les commissions municipales suivantes :

Activité économique et finances : Philippe LE BERIGOT, Marie-Paule BELLEGO (Vice-présidente), Joël BOUF, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN, Christine DUFOURMANTELLE, Christophe TATTEVIN

Environnement, Patrimoine, Cadre de vie : Philippe LE BERIGOT, Ronan MERINI (Vice-président), Laure PEDEZERT-RENAUX (référente pour les questions relatives au Patrimoine), Michèle LE TEXIER, Hubert O'NEILL, Marie-Paule BELLEGO, Gildas POULOUIN, Régis TALHOUARNE, Patrick DUBOIS, Christine DUFOURMANTELLE, Martine MARION.

Tourisme : Philippe LE BERIGOT, Catherine LE ROUX (Vice-présidente), Hubert O'NEILL, Joël BOUF, Laure PEDEZERT-RENAUX, Patrick DUBOIS, Christophe TATTEVIN

Urbanisme : Philippe LE BERIGOT, Joël BOUF (Vice-président), Hubert O'NEILL, Martine MARION, Patrick DUBOIS, Christophe TATTEVIN, Catherine LE ROUX.

Travaux, Personnel Technique : Philippe LE BERIGOT, Patrick DUBOIS (Vice-président), Hubert O'NEILL, Martine MARION, Joël BOUF, Laure PEDEZERT-RENAUX.

Social : Philippe LE BERIGOT, Marie-Paule BELLEGO (Vice-présidente), Michèle LE TEXIER, Danielle FENEUX, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Laure PEDEZERT-RENAUX.

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse : Philippe LE BERIGOT, Marie-Paule BELLEGO (Vice-présidente), Christine DUFOURMANTELLE, Joël BOUF, Ronan MERINI, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN.

Culture, Vie associative et Sports : Philippe LE BERIGOT, Laure PEDEZERT-RENAUX (Vice-présidente), Michèle LE TEXIER, Danielle FENEUX, Ronan MERINI, Régis TALHOUARNE, Gildas POULOUIN, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO.

Ports, Transports, stationnement, circulation, mouillages : Philippe LE BERIGOT, Hubert O'NEILL (Vice-président), Danielle FENEUX, Gildas POULOUIN, Martine MARION, Patrick DUBOIS, Christophe TATTEVIN, Régis TALHOUARNE.

Communication : Philippe LE BERIGOT, Christine DUFOURMANTELLE (Vice-présidente), Hubert O'NEILL, Danielle FENEUX, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Laure PEDEZERT-RENAUX.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, la majorité absolue des suffrages exprimés ayant été obtenue, sont élus membres titulaires Messieurs Patrick DUBOIS (14 voix), Joël BOUF (14 voix) et Christophe TATTEVIN (13 voix). Dans les mêmes conditions de vote, Marie-Paule BELLEGO, Hubert O'NEILL et Danielle FENEUX ont été élus à l'unanimité comme membres suppléants.

Proposition de désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les

commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal (soit pour l'île aux Moines 24 noms : 12 titulaires + 12 suppléants). Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

À l'unanimité, le conseil approuve la liste suivante que le Maire entend proposer au directeur des services fiscaux :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1 – Joël BOUF	1 - Christine DUFOURMANTELLE (domiciliée hors commune)
2 – Marie-Paule BELLEGO	2 – Danielle FENEUX
3 – Patrick DUBOIS	3 – Michèle LE TEXIER
4 – Hubert O'NEILL	4 – Christophe TATTEVIN
5 – Catherine LE ROUX	5 – Laure PEDEZERT-RENAUX
6 – Régis TALHOUARNE	6 – Ronan MERINI
7 – Christophe LE MENE	7 – Anne BURBAN
8 – Yves BRIEL	8 – Christian GUILLEVIC
9 – Yanne RIGUIDEL	9 – Annie MOUCHOT
10 – Françoise BELLEGO	10 – Pierre DATHANAT
11 – Philippe MORVANT	11 – Stéphanie OLMER
12 – Jean VECCHIERINI (domicilié hors commune)	12 – Bertrand DE BELLANGER DE REBOURSEAUX

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil des mouillages.

Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation des zones de mouillages et d'équipements légers, dans son article 10, prévoit l'existence d'un conseil des mouillages dont le rôle est d'assister le gestionnaire et d'émettre un avis simple sur le montant des redevances. « Le conseil des mouillages, qui est présidé par le Maire, est composé comme suit :

- L'administration de l'Etat : le service maritime de la Direction Départementale de l'Équipement et la Direction Départementale des Affaires Maritimes,
- Des élus municipaux : 5 membres titulaires et 4 membres suppléants,
- Des représentants des plaisanciers titulaires de contrat annuel : 6 membres titulaires et 3 membres suppléants, représentants notamment les associations de mouillages,
- Des représentants de professionnels titulaires de contrat annuel : 2 membres titulaires et 1 membre suppléant.

À l'unanimité, le conseil municipal désigne Hubert O'NEILL, Patrick DUBOIS, Joël BOUF, Christophe TATTEVIN comme membres titulaires et Danielle FENEUX, Gildas POULOUIN,

Martine MARION et Marie-Paule BELLEGO comme membres suppléants.

Désignation des membres de la commission de révision des listes électorales.

Le maire rappelle que la composition de la commission administrative de révision des listes électorales est régie par le code électoral et notamment son article L17. Elle se compose de trois membres : le maire, un délégué du tribunal de grande instance, un délégué de l'administration. Afin de faciliter les travaux de la commission, le Maire propose d'adjoindre quatre membres à voix consultatives choisis parmi le conseil municipal. À l'unanimité, le conseil municipal désigne Christine DUFOURMANTELLE, Catherine LE ROUX, Hubert O'NEILL et Régis TALHOUARNE.

Indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2014

Le Maire indique à l'assemblée que le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte pour 2013 était de 474,22 euros. La circulaire du 8 janvier 1987 prévoit la possibilité de revaloriser cette indemnité au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité. Pour 2014, le plafond indemnitaire est inchangé. À l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le montant de l'indemnité pour l'année 2014 à 474,22 euros.

Représentants de la commune aux organismes extérieurs

- Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de Vannes Ouest. Le conseil doit élire deux délégués titulaires qui représenteront la commune au syndicat. Le maire rappelle que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal ». A l'issue des votes, la majorité absolue des suffrages exprimés ayant été obtenue, le conseil municipal élit Messieurs Patrick DUBOIS (14 voix) et Jean FREYRE (15 voix).

- Désignation des représentants de la commune à l'Association des Îles du Ponant (AIP). Le maire demande au conseil de procéder à la désignation en son sein d'un deuxième représentant, le premier étant d'office le maire. A l'issue des votes, la majorité absolue des suffrages exprimés (10 voix) ayant été obtenue, le conseil municipal élit Monsieur Hubert O'NEILL.

- Désignation des représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM). Le conseil doit élire deux délégués titulaires qui représenteront la commune au syndicat. Le maire indique que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal ». A l'issue des votes, la majorité absolue des suffrages exprimés ayant été obtenue, le conseil municipal élit Messieurs Patrick DUBOIS (15 voix) et Joël BOUF (14 voix).

- Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Amenagement du Golfe du Morbihan (SIAGM). Le conseil doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au syndicat. Le maire rappelle que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal ». A l'issue des votes, la totalité des suffrages exprimés ayant été obtenue, le conseil municipal élit Messieurs Philippe LE BERIGOT et Joël BOUF.

- Désignation des délégués de la commune à la Mission Locale du Pays de Vannes. Le Maire rappelle que la mission locale du pays de Vannes est chargée de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans. L'article 9 de ses statuts prévoit que les communes jusqu'à 3 500 habitants désignent deux représentants. À l'unanimité, le conseil municipal désigne Marie-Paule BELLEGO et Michèle LE TEXIER comme représentantes.

- Désignation d'un représentant de la commune au CNAS. Le comité national d'action sociale (CNAS) est une association de loi 1901, organisme paritaire et pluraliste, chargée de l'action sociale en faveur des personnels des collectivités locales. Le Maire indique qu'il convient de désigner un représentant élu de la commune. À l'unanimité, le conseil municipal désigne Philippe LE BERIGOT comme représentant au CNAS.

- Désignation d'une personne référente en matière de sécurité routière. Pour faire suite à la demande de la préfecture, il convient de désigner un élu référent en matière de sécurité routière. À l'unanimité, le conseil municipal désigne Hubert O'NEILL.

- Désignation d'un correspondant défense. Le Maire rappelle que le correspondant défense a pour missions principales de sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense, de diffuser l'esprit de défense dans la commune. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département ou de la région. À l'unanimité, le conseil municipal désigne Hubert O'NEILL.

Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

À l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le point de départ du versement des indemnités à la date d'entrée en fonction effective du maire et des adjoints, soit le 1er avril 2014, de fixer le montant des indemnités de fonction de la manière suivante :

- pour le maire : 31% de l'indice 1015,
- pour les adjoints : 8.25% de l'indice 1015,
- pour les conseillers délégués : 4.125% de l'indice 1015.

Election des membres du CCAS.

Le Maire rappelle quelques principes relatifs à la composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) :

- il est présidé par le Maire,
- il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Le conseil municipal doit déterminer le nombre de membres élus et nommés que comprendra le conseil d'administration du CCAS, entre quatre et huit pour chaque catégorie de membres. Le Maire propose au Conseil de fixer le nombre de membres élus à quatre pour chaque catégorie de membres. Le Maire donne lecture des principales dispositions de l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles : « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. ». Le Maire fait connaître la composition de la seule liste qu'il a reçue. Elle est composée de : Mesdames Marie-Paule BELLEGO, Danielle FENEUX, Catherine LE ROUX et Laure PEDEZERT-RENAUX. Le Maire fait procéder au vote. A l'issue des votes, la liste présentée ayant obtenu la totalité des suffrages exprimés, le conseil municipal élit comme membres du CCAS : Mesdames Marie-Paule BELLEGO, Danielle FENEUX, Catherine LE ROUX et Laure PEDEZERT-RENAUX.

Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'OGEC.

Le Maire indique qu'il est envisagé de conclure une convention avec l'OGEC de l'Ile aux Moines pour la mise à disposition d'un agent communal. Afin d'assurer la garderie au sein de l'Ecole

Saint Joseph, il est proposé de mettre à disposition un agent communal (Madame Christiane LE PORT) à hauteur de 4h30 hebdomadaires (hors période de vacances scolaires) à compter du 22 avril 2014 et jusqu'au 04 juillet 2014. Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : la commune continue à verser la rémunération de l'agent mis à disposition. L'OGEC remboursera intégralement le coût des agents à la commune. À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour la mise à disposition de Madame Christiane LE PORT, agent technique à raison de 4h30 hebdomadaires dans les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas demandé au Conseil municipal de désigner les représentants de la Commune auprès de Vannes agglomération, car le représentant et son suppléant sont automatiquement désignés dans l'ordre du tableau soit Philippe LE BERIGOT (titulaire) et Joël BOUF (suppléant).

- Afin de réduire les frais d'affranchissement, il a été proposé aux Conseillers de recevoir les convocations aux commissions et Conseils municipaux par courriel. Les conseillers y sont favorables et font savoir qu'ils souhaitent qu'un accusé de réception soit systématiquement demandé.

- Réflexions préparatoires aux commissions.

• Environnement, Patrimoine, Cadre de vie : Le fleurissement dans le bourg (place du marché, rue du Commerce,...) est une priorité, il est prévu d'associer les commerçants dans cette démarche.

• Travaux, Personnel Technique : Une réunion avec le personnel technique s'est tenue. Le Bois d'Amour a été nettoyé, quelques travaux ont été réalisés sur le camping et les plages. Les travaux de voirie de la rue du Commerce et de la rue de l'École ont été réceptionnés. Des membres de la Commission ont participé à la réunion de chantier du lotissement. Des réunions sont à prévoir avec les maîtres d'œuvre et entreprises des travaux en cours.

• Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse : Les membres de la

commission travaillent sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, c'est-à-dire l'aménagement de la semaine en 9 ½ journées. L'école Saint Joseph a fait le choix de s'y conformer à la rentrée prochaine, afin de maintenir une partie d'un poste d'enseignant. La commission évalue le coût pour la commune qui a la charge et la responsabilité des TAP (Temps d'Activités Péri-Scolaires). A priori, en septembre, l'école n'accueillera que 21 élèves.

Culture, Vie associative et Sports : Un état des lieux des salles est en cours ainsi qu'une réflexion sur l'avenir et les besoins en matière de culture et de sports. Une rencontre avec les associations et acteurs culturels de la Commune est à prévoir.

• Ports, Transports, stationnement, circulation, mouillages : Un point sur la réglementation existante en matière de stationnement, parkings, cartes jaunes et mouillages a été réalisé. Il est rappelé que le stationnement des véhicules professionnels doit se faire sur les chantiers.

• Communication : Il n'a pas été défini de fil rouge pour les prochaines gazettes. La remarquable qualité du travail de Gilles ARIE lors de la précédente mandature est soulignée. Les membres de la commission recherchent actuellement des idées ou thèmes pour la prochaine gazette de juillet. Daniel GILLES a été sollicité. Toute aide supplémentaire sera la bienvenue.

R. MERINI indique qu'un engin de chantier a endommagé la rue du Commerce, nouvellement refaite et s'interroge sur l'éventualité d'allonger la période durant laquelle la rue est piétonne.

R. MERINI a été interrogé par les services de secours concernant l'emplacement d'un lieu d'hélicoptère

Les conseillers municipaux tiendront des permanences les 1er vendredi et les 3ème samedi de chaque mois de 10h00 à 11h30.

La séance est levée à 19h35.

Doléances et suggestions

- Éclairage public nécessaire de la salle polyvalente à la chapelle du Guéric.
- Tous les propriétaires doivent penser à élaguer les arbres donnant sur les rues pour permettre le passage des véhicules.
- Il serait souhaitable de prévoir une aire de jeux pour les jeunes enfants avec balançoires, agrès, ping-pong fixe, etc...
- Bravo à l'équipe municipale pour l'entretien du chemin côtier et des plages.
- Difficulté pour «garer» son vélo au port, en raison du nombre de vélos qui restent des semaines entières sans bouger.

- Demande de travaux pour remettre en état la rue Yvon Cadet.
- Bravo pour la propreté de la plage.
- Félicitations pour la gazette et bravo aux formidables «journalistes» qui nous informent et nous font rêver !
- Installer un photomaton à la mairie pour l'établissement des cartes d'identité.
- Bravo pour la propreté de l'île.

Urbanisme

- Les déclarations de travaux et les permis de construire sont consultables par tous en Mairie.
- Le PLU est approuvé et est consultable sur notre site internet, rubrique aménagement.

Créabus

Pour aller à Vannes / venir de Vannes sans voiture

Bus Kicéo n°23 (Ligne Larmor-Baden, Port-Blanc, Vannes Gare routière SNCF)

Vous trouverez les horaires à la Mairie, au Relais des Mousquetaires, à l'office du Tourisme ou sur le site www.kiceo.fr rubrique lignes péri-urbaines

Mais si ces horaires ne correspondent pas à vos besoins, et que vous souhaitez effectuer un trajet

- du lundi au vendredi entre 9h et 16h
- Le samedi, et pendant les vacances scolaires (Zone A) entre 9h et 18h

Pensez créabus !

Comment ça marche ?

Depuis Vannes, vous prenez un bus des lignes 2, 4, ou 6. Il vous mène jusqu'à un «Point de correspondance». Là, le CRÉABUS vous conduit jusqu'à Port-Blanc

Depuis Port-Blanc, le CRÉABUS vous attend à l'heure convenue. Il vous dépose au «Point de correspondance» le mieux adapté à votre destination finale

Il y a 2 Points de Correspondance:

- Fourchène (Correspondance avec les lignes 2 et 6)
- Petit Molac à Arradon (Correspondance avec la ligne 4)

Il faut réserver au plus tard 1h avant le souhait de votre déplacement :

Centrale de réservation : 02 97 01 22 88
De 8h à 17h du lundi au vendredi
De 8h à 12h30 le samedi matin

créabus[®]



le transport
à modeler

02 97 01 22 88

Ticket à l'unité : 1,50 € auprès
du conducteur ou en carnet de 4 ou 10 tickets

NOUVEAU

Vente de carnets au Relais des
Mousquetaires à l'Île aux Moines

Le ticket est valable une heure
sur tout le réseau Kicéo

Les cartes d'abonnement ne sont pas
acceptées sur les Créabus

Brûlage des végétaux

Période		Conditions à remplir
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Brûlage interdit	
Du 1 ^{er} octobre au 31 octobre et du 1 ^{er} mars au 30 juin	Brûlage autorisé	Déclaration préalable en Mairie au moins trois jours avant la date prévue Et sous réserve d'un avis favorable du SDIS consultable quotidiennement sur www.sdis56.fr Rubrique «Actualités» ou au 02 97 54 56 18
Du 1 ^{er} novembre au dernier jour de février	Brûlage autorisé	Sous réserve d'un avis favorable du SDIS consultable quotidiennement sur www.sdis56.fr Rubrique «Actualités» ou au 02 97 54 56 18

Conditions à respecter :

- Vent inférieur à 40km/h en moyenne
- Bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5m minimum autour du foyer qui ne doit pas dépasser 1m de diamètre et 1m de hauteur
- Surveiller le feu en permanence et s'équiper de moyens d'extinction
- Procéder à l'extinction complète du feu par noyage en fin d'opération
- Dans tous les cas, le foyer sera complètement éteint le soir

Pêcheurs sachant pêcher

La pêche à pied de loisir constitue une pratique traditionnelle dans le golfe du Morbihan, ainsi qu'une attraction ludique pour les touristes. Cependant elle est soumise à une réglementation précise : saisons, tailles, espèces collectées, zones géographiques, techniques de pêche, quantités prélevées Il est notamment interdit de pêcher à l'intérieur des concessions ostréicoles. Dans le golfe du Morbihan et sa périphérie, les secteurs de pêche à pied sont relativement fréquentés (Tascon, Locmariaquer). Si la réglementation n'est pas respectée, l'impact sur l'environnement et sur la ressource est loin d'être négligeable. La pêche à pied de loisir est pratiquée à la main ou avec

des outils légers, généralement couteaux ou crochets. Les équipements respiratoires de type tuba de plongée sont interdits. Lorsqu'on pratique le «vire-caillou», il faut remettre en place les roches retournées, car dessous vivent une faune et une flore minuscules à préserver. Nous indiquons ci-dessous une liste d'espèces susceptibles d'être pêchées sur le golfe, soumises à des réglementations de taille, quantité, technique ou période de pêche. Les informations données restent indicatives, il est indispensable de s'informer auprès des services de l'Etat compétents en la matière : la DDTM (Division Départementale des Territoire et e la mer).



Espèces	Tailles règlementaires	Réglementation particulière
araignée	12 cm	6 / jour / personne
homard	8,7 cm (longueur céphalo-thoracique)	
oursin	55 mm sans les piquants	à la main ou au couteau, 3 douzaines / jour et / personne
tourteau (dormeur)	13 cm	
coque	2,7 cm	
coquille Saint-Jacques	10 cm	interdit entre le 15/05 et le 30/09, à la main uniquement, 30 coquilles
huître creuse	30 gr pièce, 5 cm	interdit du 01/05 au 31/08
orveau	9 cm	interdit du 15/05 au 31/08, 20 /jour/ personne
palourde / praire	4 cm	
pétoncle	3,5 cm	
Bar	42 cm	
congre	60 cm	
dorade	23 cm	
Lieu jaune / mullet	30 cm	
Lieu noir	35 cm	
Limande sole	25 cm	
maquereau	20 cm	
rouget barbet	15 cm	
plie / carrelet	27 cm	
sole	24 cm	

Retrouvez les infos en détail sur : www.morbihan.gouv.fr

Fêtes et Manifestations

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Juillet			
Lundi 7	Concert Duo Vérone (gratuit)	Salle annexe de la Mairie	
Du 12 au 18	Exposition Guy Bordier, peintre	Salle annexe de la Mairie	
Dimanche 13	Trophée Izenah, régata	ANIM	Le Port
Dimanche 13	Feu d'artifice + Bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Du 19 au 21	Expo-vente Loisirs créatifs	Salle annexe de la Mairie	Club des Sages
Samedi 19	Repas dansant	salle polyvalente	ACCA
Mardi 22	Journée contes	Pod Bronnek, cromlec'h	Festival du conte Baden
Du 22 au 28	Exposition Jean Salou, peintre	Salle annexe de la Mairie	
Mercredi 23	Concert chœur Mikrokosmos	Église Saint Michel	Les Escales Musicales
Du 29 au 31	Exposition Réginald Marsh-Feiley, peintre	Salle annexe de la Mairie	
Mercredi 30	Concert chorale anglaise de Broughton	Église Saint Michel	
Août			
Du 2 au 6	Exposition Robert Jousset, peintre	Salle annexe de la Mairie	
Dimanche 3	Fête de la Mer	Pointe du Trec'h	Asso Fête de la Mer
Du 5 au 7	Brocante de la paroisse	Presbytère	
Jeudi 7	Concert de Racha Arodaky, pianiste	Église Saint Michel	Les Escales Musicales
Les 8 et 9	Festival Théâtre en Herbe	Jardins de particuliers (voir affiches)	
Du 8 au 14	Exposition d'artistes îlois	Salle annexe de la Mairie	Couleurs du Temps
Dimanche 10	Rassemblements de Guépards	Le Port	APGGM
Jeudi 14	Rencontres Préhistoriques	Cromlec'h	
Vendredi 15	Feu d'artifice + Bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Du 15 au 17	Festival de la Voile	Le Port	Asso Festival de la Voile
Du 16 au 22	Exposition Francis Monteux, dinandier	Salle annexe de la Mairie	
Lundi 18	Concert Stravaganza	Église Saint Michel	Les Escales Musicales
Les 23 et 24	Exposition Corentin Beauchesne, peintre	Salle annexe de la Mairie	
Septembre			
Les 20 et 21	Journées du Patrimoine		
Octobre			
Vendredi 24	Animation Téléthon	place du Marché	Comité des Fêtes
Vendredi 31	Théâtre	Salle annexe de la Mairie	Compagnie du Caillou
Novembre			
Du 1 ^{er} au 2	Théâtre	Salle annexe de la Mairie	Compagnie du Caillou
Mardi 11	Centenaire 1ère Guerre Mondiale	Pot à la population	Mairie
Mercredi 19	Diaporama Mongolie + Pardons Bretons	Salle annexe de la Mairie	Diorren
Samedi 22	Spectacle danses celtiques	salle polyvalente	Korollerien Izenah
Décembre			
Les 5 et 6	Téléthon	place du Marché	Comité des Fêtes
Vendredis 12, 19 et 24	Marché de Noël	place du Marché	APEL
Vendredi 19	Diaporama Açores et Semaine du Golfe	Salle annexe de la Mairie	Diorren
Samedi 27	Diaporama et film Festival de la Voile	Salle annexe de la Mairie	Asso Festival de la Voile

